

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2021



PROGRAMME 105

---

**ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE**

MINISTRE CONCERNÉ : JEAN-YVES LE DRIAN, MINISTRE DE L'EUROPE ET DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Philippe ERRERA

Directeur général des affaires politiques et de sécurité

Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

### ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE (105)

Le programme 105 réunit une part majeure des moyens dévolus au MEAE pour conduire la politique étrangère de la France, à côté de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Globalement, les moyens du programme représentent 59 % des emplois du ministère et 34 % de ses crédits (1 843,8 M€, dont 571,7 M€ pour le titre 2 hors CAS en 2021 contre 1 778,9M€ dont 558,1M€ pour le titre 2 en 2020).

Trois objectifs sont assignés au programme 105 : « renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « promouvoir le multilatéralisme et construire l'Europe » et « assurer un service diplomatique efficient et de qualité ».

Au titre des enjeux prioritaires qui nécessiteront une mobilisation du MEAE et du réseau diplomatique français à l'étranger en 2021, il convient de mentionner notamment : la lutte contre l'action déstabilisatrice des groupes terroristes, l'appui à la stabilisation en Libye, la préservation de l'accord sur le nucléaire iranien, le partenariat pour la paix et la stabilité au Sahel, une nouvelle approche, constructive, transactionnelle et sans naïveté, de nos relations avec la Russie ; la relance d'une « Europe qui protège », et la lutte contre les menaces transversales.

Ces objectifs complémentaires se recoupent partiellement. Ainsi par exemple, les opérations de maintien de la paix contribuent-elles à renforcer la sécurité internationale et à promouvoir le multilatéralisme. De même les dispositions prises en matière de lutte contre les menaces contemporaines (terrorisme, crime organisé, cybercriminalité) au niveau européen participent-elles au renforcement de la sécurité des Français mais aussi de la construction européenne.

Les moyens du programme 105 visent à la mise en œuvre de ces objectifs diplomatiques :

- Au titre de l'objectif n°1 « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », l'accent est mis sur la lutte contre le terrorisme, notamment à travers :
  1. une part importante des actions de formation et de coopération de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD — 38,1 M€) ;
  2. la sécurité de l'ensemble des réseaux français à l'étranger et la protection des communautés françaises, au quotidien (conseils aux voyageurs, Ariane...) et lors des crises relevant des missions du centre de crise et de soutien (CDCS — 4,1 M€) ;
  3. la sécurisation des implantations françaises, qui relève de la direction de la sécurité diplomatique (DSD) (64,9 M€ dont 52,2M€ pour nos emprises à l'étranger) et de la direction de l'immobilier et de la logistique (DIL) ;
- L'objectif n° 2 « Promouvoir le multilatéralisme et agir pour un Europe souveraine, unie, démocratique » se traduit par le financement de quatre-vingt-trois organisations internationales et européennes ainsi que d'autres instruments Internationaux auxquels la France est partie ( 717,7 M€). Cela exprime notre volonté d'être un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les opérations de maintien de la paix représentent 40,9 % des crédits comptabilisés pour la réalisation de cet objectif.
- L'objectif n° 3 « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité » veille à assurer le fonctionnement du réseau diplomatique (254,5 M€), indispensable pour relayer et mettre en œuvre les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux. Dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, l'essentiel des crédits

de fonctionnement et de déplacement actuellement gérés par les autres administrations à l'étranger, les implantations immobilières de bureau ou résidentielles relevant précédemment des autres ministères présents à l'étranger ainsi que 411 ETP correspondant à des fonctions supports ont été transférés au ministère, essentiellement sur le programme 105.

Cette réforme doit apporter des résultats visibles en termes d'optimisation des moyens de fonctionnement du réseau, ce qui justifie que cet effort de rationalisation se poursuive. La période de crise sanitaire a ralenti l'effort d'harmonisation rendu nécessaire en raison de la très grande hétérogénéité des situations (taille des postes, éventuelles compétences régionales, nombre administrations concernées, etc., ...), effort qui reste d'actualité.

Les dépenses de fonctionnement des directions dédiées à la conduite d'ensemble de notre diplomatie (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, protocole) émargent sur le programme 105. Les fonctions de soutien / support permettant d'assurer la bonne articulation des ressources humaines et des autres moyens (administration générale, ressources humaines, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité.) pour servir efficacement la diplomatie, relèvent également du programme 105.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

### OBJECTIF 1

#### Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

INDICATEUR 1.1

Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires

INDICATEUR 1.2

Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

### OBJECTIF 2

#### Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

INDICATEUR 2.1

Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

INDICATEUR 2.2

Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

INDICATEUR 2.3

Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

### OBJECTIF 3

#### Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

INDICATEUR 3.1

Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

INDICATEUR 3.2

Efficiences de la fonction support

INDICATEUR 3.3

Efficiences de la gestion immobilière

INDICATEUR 3.4

Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

INDICATEUR 3.5

Efficiences de la fonction achat

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

### ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

La maquette du programme 105 évolue sensiblement pour le PAP 2021.

Les trois objectifs sont conservés. En revanche, leur déclinaison en indicateurs de performance et en sous-indicateurs évolue afin que ces derniers soient plus représentatifs de l'activité du programme et permettent une meilleure appréciation de la performance.

S'agissant de l'objectif 1, l'indicateur 1.1 « Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires » est enrichi du sous-indicateur 1.1.2 « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense ». Ce nouveau sous-indicateur rend compte de l'atteinte des objectifs de CSD selon la méthodologie de la DCSD et permet de compléter la logique de moyens du sous-indicateur 1.1.1 « Part des actions concourant aux priorités politiques assignées à l'année N à la direction de la coopération de sécurité et de défense », fondé sur le taux de consommation des crédits de CSD, pour apprécier de manière plus qualitative l'action du MEAE en la matière.

Concernant l'objectif 2, le mode de calcul du sous-indicateur 2.1.1 « Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) » est modifié et doit permettre de mieux rendre compte de l'évolution des mandats des OMP, en remplaçant l'utilisation des plafonds de personnel militaire autorisés par la réalité de l'effectif déployé (mesuré au 31 décembre de chaque année). L'objectif 2 s'enrichit également d'un nouvel indicateur 2.3 « Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international ». Cet indicateur comprend un sous-indicateur 2.3.1 : « Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » qui mesure la proportion des contributions internationales ayant un impact environnemental par rapport au volume des contributions internationales obligatoires versées et permet de mesurer l'implication de la France à l'international pour l'environnement.

Enfin, les indicateurs de l'objectif 3 sont inchangés.

### OBJECTIF

#### 1 – Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

#### AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES

Le MEAE poursuivra en 2021 son action relative au traitement des crises, notamment :

##### Afrique sub-saharienne et Océan indien :

- Mise en œuvre des priorités en faveur de la stabilisation du Sahel définies par le Sommet de Pau le 13 janvier 2020 puis par le Sommet de Nouakchott le 30 juin 2020 : montée en puissance et autonomie progressive de la Force conjointe du G5 Sahel, retour de la présence de l'État dans les zones en crise, lutte contre l'impunité, approche territoriale intégrée dans le domaine du développement, internationalisation des efforts à travers la nouvelle Coalition pour le Sahel et ses quatre piliers : lutte contre le terrorisme, renforcement des capacités des forces armées nationales, appui au retour de l'État et des administrations sur le territoire, et aide au développement ; poursuite du processus de paix malien (DDR et redéploiement de l'armée malienne réunifiée, décentralisation) et vigilance renforcée sur la crise de gouvernance à Bamako ; endiguement de la menace Boko Haram dans le Bassin du Lac Tchad en visant un engagement accru du Nigeria aux côtés de ses voisins francophones ; poursuite d'initiatives de prévention de l'extension de la menace djihadiste sur les pays côtiers du Golfe de Guinée ;
- Région des Grands Lacs : dialogue politique et coopération avec la République démocratique du Congo (RDC), qui prendra en 2021 la présidence de l'Union Africaine (UA), et reste confrontée à de nombreux défis dont l'épidémie d'Ebola récemment classée par l'OMS comme urgence de santé internationale ; poursuite de la relance de la relation avec le Rwanda ; possible relance de notre coopération au Burundi à la faveur du renouvellement politique permis par les élections de mai 2020 ;

- Poursuite de la stabilisation et de la reconstruction de la République centrafricaine (RCA), avec une vigilance accrue sur l'activité de la Russie et ses conséquences pour l'action des partenaires internationaux ; recherche d'une sortie de crise au Cameroun, en particulier dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest (NOSO) ;
- Suivi des processus électoraux sensibles : diplomatie préventive et appui technique via les partenaires (UE, OIF, CEDEAO) pour limiter les risques de déstabilisation et préserver ou faire progresser les principes de l'État de droit dans cette région : élections présidentielles / générales en Afrique de l'Ouest francophone (Côte d'Ivoire et Guinée en octobre 2020, Burkina Faso en novembre, Niger en décembre, Bénin en mars 2021), en Afrique centrale (RCA en décembre 2020 et janvier 2021, Congo en mars 2021, Tchad en avril 2021), en Éthiopie (prévues en août 2020 et repoussées en 2021), ou encore en Somalie (élections prévues en 2021) ;
- Transitions démocratiques dans la Corne de l'Afrique : avec la poursuite de notre soutien politique et économique au nouveau Soudan afin de l'aider à redresser son économie et conclure la paix sur son territoire ; la poursuite du renforcement de notre présence politique, économique, sécuritaire et culturelle en Éthiopie et au Kenya dans le contexte de l'après-visite du Président de la République, en 2019 ; efforts menés avec nos partenaires internationaux en vue de la stabilisation en Somalie avec la question de l'après-AMISOM en 2021, et au Soudan du Sud, qui accuse un retard important dans la mise en œuvre de l'accord de paix revitalisé ;
- Affirmation de notre présence dans l'océan Indien :
- Partenariat renouvelé avec les Comores (signature, le 22 juillet 2019, du Document cadre et du Programme de Développement France – Comores) autour de 3 axes majeurs : intransigeance sur le statut de Mayotte ; lutte conjointe contre l'immigration irrégulière ; coopération concrète et pragmatique en vue du traitement durable des causes profondes des migrations ;
- Poursuite des travaux de la commission mixte franco-malgache sur le développement commun des îles Éparses du Canal du Mozambique, décidée lors de la visite à Paris du Président Andry Rajoelina, le 29 mai 2019 ;
- Renforcement du partenariat stratégique avec Djibouti, en ligne avec la visite du Président de la République en 2019 (visite du Président Guellah à Paris envisagée en fin d'année) ;
- Appui actif à l'intégration régionale de La Réunion et de Mayotte : renforcement de notre influence au sein de la COI, que nous présiderons à partir de 2021 ; candidature pour devenir membre plein de l'Indian Ocean Rim Association (IORA) ; promotion des relations économiques avec le Mozambique ; signature de l'accord intergouvernemental en matière de coopération maritime avec le Mozambique ;
- Mise en œuvre de la nouvelle politique sur le patrimoine culturel: circulation des œuvres, travaux en vue de restitutions au Bénin et au Sénégal, autres actions de valorisation du patrimoine ;
- Dans le contexte d'une présence toujours plus forte des nouveaux partenaires de l'Afrique, dont la Chine, renouvellement du partenariat UE-Afrique, dont le Sommet UE-UA (octobre) doit poser les bases ambitieuses d'une relation renouvelée, fondée sur la réciprocité et la définition d'intérêts communs.

#### Afrique du Nord et Moyen-Orient :

- Sortie de crise en Libye : fédérer les pays participant au processus de Berlin et obtenir la conclusion d'un cessez-le-feu durable en mesure de permettre une résolution pacifique et politique de la crise libyenne ;
- Suivi du Sommet des deux rives ;
- Efforts diplomatiques de haut niveau sur le dossier nucléaire iranien ;
- Conflit israélo-palestinien : mobilisation de la communauté internationale afin de préserver et promouvoir la solution des deux États, dans un contexte de remise en cause du cadre multilatéral internationalement agréé et de menace pour la sécurité régionale ;
- Syrie : soutenir la mise en place d'un processus politique de résolution de la crise syrienne conforme à la résolution 2254 du Conseil de sécurité, à travers la mobilisation des affinitaires au sein du « Small Group », de l'Union européenne et des atouts que nous confère notre participation à la Coalition internationale contre Daech ;
- Liban : appuyer la mise en place d'un processus de réforme au Liban dans le cadre de la crise économique et sociale aiguë, dans la continuité de la conférence Cèdre organisée à Paris en avril 2018 et soutenir la population libanaise sur le plan humanitaire et scolaire ;
- Conférence en soutien de la souveraineté de l'Irak.

#### Europe centrale et orientale :

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Promotion, en lien avec l'Allemagne, de l'avancement de la mise en œuvre des accords de Minsk pour le règlement du conflit russo-ukrainien ;
- Mise en place et coordination du travail autour de l'agenda de confiance et de sécurité entre la France et la Russie, en appui à l'Envoyé spécial du président de la République pour le réengagement stratégique, Pierre Vimont ;
- Alimentation de la réflexion lancée au niveau européen par le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et la Commission sur les actions qui pourraient être menées dans le cadre d'une politique d'engagement sélectif de l'UE en direction de la Russie et sur l'avenir de la relation UE-Russie, sans remise en cause du cadre agréé des cinq principes ni des sanctions visant la Russie ;
- Renforcement des moyens consacrés au Dialogue de Trianon entre les sociétés civiles française et russe lancé en 2017 ;
- Mise en œuvre de la Stratégie interministérielle française pour les Balkans occidentaux, adoptée en mars 2019, avec la réalisation des premiers projets d'investissements de l'Agence française de développement et le renforcement de l'Office régional de coopération pour la jeunesse (RYCO) ;
- Accompagnement du dialogue direct entre Belgrade et Pristina, relancé grâce au sommet de Paris du 10 juillet 2020 ;
- Ouverture effective probable en 2021 des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord, une fois les cadres de négociation définitivement adoptés ;
- Accompagnement par la France des pays d'Asie centrale en réponse à la crise sanitaire du covid-19 ;
- Approfondissement du dialogue 5 + 1 (France-Asie centrale), dans la perspective d'un possible sommet France-Asie centrale ;
- Après les affrontements meurtriers du mois de juillet 2020, efforts pour relancer des discussions sur le Haut-Karabagh, avec un possible sommet avec les présidents arménien et azerbaïdjanais.
- Amériques :
  - Analyse des conséquences de l'élection présidentielle américaine ;
  - Travail d'analyse et de proposition sur l'impact de la pandémie en Amérique latine et dans les Caraïbes, sur notre approche de la région et nos coopérations bilatérales ;
  - Préparation du premier Conseil des Ministres conjoint France/Canada (dates à déterminer pour 2020 ou 2021) ;
  - Préparation de la rencontre alternée des Premiers Ministres avec le Québec.

Asie :

- Sommet de l'Asia-Europe Meeting (ASEM) en mai-juin 2021 à Phnom Penh (participation du PM à confirmer) ;
- Présidence de l'ASEAN en 2021 : cérémonie marquant l'accès au statut de partenaire de développement de l'ASEAN au premier semestre 2021 (mai-juin) à Jakarta ou Bandar Seri Begawan (participation du ministre à confirmer) ;
- JO à Tokyo (en juillet). Présence du Président de la République ;
- COP 15 à Kunming (avec un risque de report).

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATÉGIQUES ET DE SÉCURITÉ

Le MEAE est largement engagé dans les questions stratégiques et de sécurité, notamment à travers notre positionnement au sein de l'Alliance atlantique, notre participation à l'Europe de la défense, l'accompagnement politico-diplomatique de nos opérations militaires extérieures, la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la maîtrise des armements, la sécurité des activités dans l'espace, la lutte contre le terrorisme et la criminalité organisée, la lutte contre les drogues et les conduites addictives. En 2021, cet engagement se poursuivra notamment autour des actions suivantes :

*Portées par la Direction des Affaires Stratégiques, de Sécurité et du Désarmement (ASD)*

- La direction, en lien avec le ministère des Armées et les autres services concernés du MEAE, continuera à s'assurer de l'adéquation de nos moyens opérationnels avec la menace persistante posée par Daech et Al-

Qaïda. Les efforts consentis par les deux principaux groupes djihadistes pour renforcer leur implantation sur d'autres théâtres justifient par ailleurs un engagement soutenu de la France et de ses partenaires internationaux, notamment au Sahel, en lien avec les acteurs locaux, dans le cadre en particulier de la Coalition mise en place à la suite du Sommet de Pau du 13 janvier 2020. Le caractère évolutif, résilient et de plus en plus endogène de la menace terroriste nécessitera par ailleurs la poursuite, en 2021, des efforts internationaux engagés par la France pour tarir les sources de financement des groupes terroristes (Agenda de Paris de la conférence No Money for Terror, résolution 2462 du CSNU, travaux du GAFI, alors que la France voit cette année son dispositif national de lutte contre le blanchiment évalué par le Groupe d'action financière) et lutter contre l'utilisation d'internet à des fins terroristes (Appel de Christchurch, adoption d'un règlement européen permettant le retrait rapide des contenus terroristes en ligne), ainsi qu'une ambition accrue sur le volet international de la lutte contre la radicalisation et un renforcement de la coopération internationale pour entraver les mouvements des combattants terroristes.

- En matière de lutte contre la criminalité organisée, la France restera pleinement engagée dans les enceintes multilatérales pertinentes, notamment l'ONUDC, pour s'opposer aux tentatives de remise en cause du cadre international existant en matière de contrôle des produits stupéfiants et de lutte contre la cybercriminalité. Elle s'investira également dans la préparation du Congrès des Nations Unies pour la Prévention du Crime et la Justice pénale qui se tiendra à Kyoto au premier semestre 2021 (date à confirmer), avec l'objectif de promouvoir la reconnaissance des formes graves de criminalité qui sont nouvelles (criminalité environnementale) ou se développent (trafic de médicaments falsifiés) et d'établir une feuille de route internationale ambitieuse pour les cinq années à venir.
- En matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, la France sera très active, notamment au sein du P5, dans la préparation de la conférence d'examen du Traité de non-prolifération (TNP) qui se tiendra en 2021. Elle continuera de travailler concrètement avec ses partenaires européens et du G7+ afin de garantir la stricte mise en œuvre de l'action de la communauté internationale contre la prolifération nord-coréenne, et en appui à la lutte contre le détournement des sanctions par la Corée du Nord, au travers d'actions nationales et européennes. S'agissant des armes biologiques, elle s'emploiera également à œuvrer au renforcement du cadre conventionnel existant en portant, avec ses partenaires affinitaires, un ensemble de propositions destinées à consolider le régime de la Convention d'interdiction des armes biologiques et à toxines (CIABT), qui tiendra sa conférence d'examen en décembre 2021.
- Dans le domaine des armements conventionnels, la France poursuivra notamment, avec l'Allemagne et un nombre désormais croissant de pays affinitaires, le travail diplomatique entrepris pour aboutir à l'élaboration d'un cadre normatif et opérationnel régulant pour l'avenir la conception et l'emploi des systèmes d'armes létaux autonomes (SALA). Ces propositions, en cours de négociation dans le cadre d'un groupe d'experts gouvernementaux, devront constituer l'un des principaux livrables de la conférence d'examen de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC) de 1980 qui se tiendra en novembre 2021.

*Portées par la Direction de la Coopération de Sécurité et de Défense (DCSD)*

La DCSD met en œuvre la coopération structurelle de sécurité et de défense de la France avec les pays partenaires. Son action régaliennne obéit à une **double logique** de défense des **intérêts** français et **d'influence** de long terme. Ayant dépassé la coopération historique de défense, la DCSD a étendu sa coopération à la sécurité intérieure et à la protection civile.

L'année 2021 sera le premier exercice annuel postérieur à la pandémie de covid-19. Le budget 2021 devra constituer dans ce contexte le levier permettant d'adapter notre coopération de sécurité, de défense et de protection civile aux défis auxquels nos partenaires doivent faire face. L'épidémie a démontré que notre sécurité dépend du succès de nos partenaires à endiguer ces risques, notamment sanitaires. L'action de la DCSD dans les domaines de la sécurité intérieure, de la défense mais aussi de la protection civile, constitue à cet égard l'un des instruments majeurs d'intervention, durables et fiables de la protection des intérêts français.

- **Pandémie de covid-19**

Tirant les conséquences de cette pandémie d'échelle mondiale toujours active, les actions de notre coopération de protection civile, sous budget P105, permettront de développer des partenariats pour le domaine nouveau de la **coordination opérationnelle interministérielle dans le cadre d'une pandémie**, et sur la thématique de la **coordination des fonctions « protection civile » et « sanitaire »** (Liban, Tunisie, Jordanie, Maroc, Afrique



subsaharienne), ils permettront aussi de développer les **capacités des services de santé des Armées** là où leur rôle a été souligné dans la protection de l'ensemble de la population du pays (Tunisie, Liban, Afrique subsaharienne). La thématique de la lutte contre les pandémies sera aussi le point de départ d'actions progressives pour les Territoires Palestiniens, mais également pour les Balkans, où elle devrait acquérir une dimension régionale, à terme.

D'autres actions, initiées avant la pandémie, devront également être conduites en 2021 :

- **Acquisition de drones au profit du Maroc**

Cette action est une réponse à la demande de l'État partenaire **pour améliorer le contrôle des frontières et de la surveillance maritime du Maroc**.

Elle s'inscrit dans les engagements pris par la France, conformément aux arbitrages rendus par Matignon à la suite de la **décision du Président de la République de satisfaire la demande du Maroc**. Ce projet vise à **l'acquisition d'une dizaine de drones tactiques pour le contrôle de ses frontières et la surveillance maritime**. Dans cette perspective, la DCSD a été désignée pour piloter le projet qui avait été initié à l'origine par le MININT en lien avec le MINARM et l'ambassadeur chargé des Migrations.

- **AILCT : Académie internationale de lutte contre le terrorisme au Sahel**

2021 sera l'année de la mise en œuvre des **premières formations de l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme (AILCT)** dont l'internationalisation a pris un an de retard du fait de la crise sanitaire liée au covid-19.

Cette école nationale à vocation régionale dont la création a été annoncée par le Président de la République - à l'occasion de son discours à Abidjan, le 30 novembre 2017 - est réalisée par le MEAE tout en étant portée par le MINARM, le MININT et le MINJUSTICE.

L'AILCT qui comporte des volets « recherche », « formation de cadres » en interministériel et « entraînement d'experts », a vocation à former des cadres et experts africains de la lutte anti-terroriste en faisant **effort** initialement **sur les pays du G5 Sahel**. L'année 2020 devait permettre, alors que l'école et ses infrastructures sortaient de terre, de faire appel à des contributeurs internationaux pour assumer le budget conséquent des formations qui débiteront dès 2021. Cet appel à contribution (VIP Day) ne pouvant désormais être initié qu'en 2021 pour une participation financière effective à compter de 2022, ces stages seront uniquement financés en 2021 par la seule Partie française. Ces stages initiés en 2020 mais réalisés en 2021 devront impérativement être menés pour démontrer aux potentiels partenaires alliés la pertinence d'assumer à l'avenir une part du budget de cette école. A partir de 2022 l'effort français de financement de l'AILCT n'est pas appelé à se poursuivre, le renforcement de la nature internationale de cette école et corollairement celle de ses ressources ayant vocation à avoir pris le relais.

- **Action de protection civile de lutte contre les feux de forêt amazonienne**

La protection des biens publics mondiaux et des forêts tropicales est une priorité de la politique étrangère de la France que la DCSD se doit de servir. Faisant suite aux conclusions du sommet du G7 de Biarritz d'août 2019, la DCSD a réussi à mettre en œuvre un projet de préservation de la forêt amazonienne. Dans ce cadre, le programme de prévention des feux de forêts en Amazonie a pour finalité de contribuer au renforcement de la capacité opérationnelle de commandement et de gestion de crise des services de protection civile des États bénéficiaires (Bolivie, Équateur, Colombie). Il débutera effectivement en 2021, après une montée en puissance progressive.

- **École régionale de cybersécurité avec les États partenaires des Balkans**

Dans le cadre des feuilles de route française et européenne visant à accompagner les candidatures d'adhésion à l'UE de nouveaux États des Balkans, la DCSD prévoit la mise en place progressive d'une école régionale de cybersécurité dans cette sous-région, dont le déploiement pourrait débuter fin 2021.

- **Action de l'État en mer et sécurité maritime en Océan indien :**

Dans le registre de défense des intérêts français, la DCSD contribue à la défense de la souveraineté de la France dans l'Océan indien. En cohérence avec la stratégie Indopacifique de la France elle s'appuie sur le plan émergence défense malgache et la coopération naissante avec le Mozambique, pour poursuivre le développement des capacités d'action de l'État en mer et sécurité maritime (AEM) de ces pays, dont pour Madagascar la poursuite de la chaîne sémaphorique (surveillance maritime).

**INDICATEUR****1.1 – Accroître la sécurité de la France au travers de celle de nos partenaires**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des actions concourant aux priorités politiques assignées à l'année N à la direction de la coopération de sécurité et de défense	%	Sans objet	73	74	75	75	75
Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense	%				90	90	91

**Précisions méthodologiques****Source des données** : direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

**Mode de calcul** : « Part des actions concourant à la priorité politique assignée l'année « n » à la direction de la coopération de sécurité et de défense » = rapport entre la valeur des actions menées dans les thématiques et zones prioritaires et le montant des crédits accordés en LFI (HT2) à la DCSD.

**Mode de calcul** : « Taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense » = nombre d'objectifs atteints ou en cours d'atteinte / nombre d'objectifs fixés

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Sous-indicateur 1 :**

Les actions de la DCSD concourant aux thématiques prioritaires retenues dans le cadre des directives gouvernementales sont mises en œuvre géographiquement tant en Afrique que dans le reste du monde. Au regard de ces thématiques et des zones géographiques concernées, l'évaluation conduite est fondée pour chacune de ces zones sur dix pays prioritaires correspondant aux efforts majeurs en termes d'actions et de financements associés.

Défini en 2020, cet indicateur rend notamment compte de la part des actions concourant à la réalisation des priorités telles la lutte contre les migrations irrégulières, la prévention de nouvelles menaces (cybercriminalité), l'accompagnement de la stratégie inclusive indopacifique ou la stratégie de réinvestissement dans les Balkans.

Ainsi déterminée, la prévision 2021 actualisée de l'indicateur de la politique de coopération structurelle de sécurité et de défense est évaluée à 75%.

**Sous-indicateur 2 :**

En 2021, apparaît un nouveau sous-indicateur évaluant le taux de réalisation des objectifs de coopération de sécurité et de défense. La cible que se fixe la DCSD pour l'année 2021 est de 90%. Les objectifs de coopération de sécurité et de défense pour l'année 2021, correspondant notamment aux six priorités mentionnées ci-dessus. Au-delà, cet indicateur rendra compte des priorités et objectifs fixés par le prochain plan d'action stratégique de la direction de la coopération de sécurité et de défense.

**INDICATEUR****1.2 – Veiller à la sécurité des Français à l'étranger**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nb	6850000	9 430 927	8 200 000	18 000 000	10 000 000	10 000 000
Ratio personnes localisées / personnes signalées	%	Sans objet	100	95	100	95	95
Temps moyen d'attente d'un appelant	secondes	Sans objet	23	20	600	20	20

**Précisions méthodologiques**

**Source des données** : Centre de crise et de soutien (CDCS).

**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 1 - Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'»

Sous-indicateur 2 - Ratio localisés-signalés = Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours

Sous-indicateur 3 - Temps moyen d'attente d'un appelant = Nombre de secondes entre l'appel de l'utilisateur et le moment où il peut s'entretenir avec un agent

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****1.2.1 « Nombre de consultations de la rubrique "Conseils aux voyageurs" »**

En raison de la pandémie de covid-19, le nombre de visites des conseils aux voyageurs atteindra en 2020 un niveau jamais atteint précédemment. En effet, la fréquentation du site a connu une hausse considérable sur le premier semestre (12 000 000 soit 3 000 000 de plus que pendant toute l'année 2019), avec un pic exceptionnel à la mi-mars, période qui correspond à la fois à la fermeture des frontières de nombreux États afin de freiner la propagation du virus et à l'annonce par le président de la République d'opérations de retour des Français se trouvant à l'étranger, ceux-ci étant encouragés à consulter les conseils aux voyageurs. La pandémie a également fait évoluer le classement des fiches-pays les plus consultées (Thaïlande, Italie, Espagne, Maroc, États-Unis et Tunisie), avec une augmentation du nombre de consultations des fiches de l'Italie et de l'Espagne, pays frontaliers très visités par les Français mais aussi très touchés par le virus.

Sauf crise majeure comparable à la pandémie, en 2021, la fréquentation devrait revenir à des niveaux plus habituels, légèrement supérieurs à ceux de 2019.

**1.2.2 « Pourcentage des personnes localisées sur l'ensemble des personnes recherchées dans un délai de 45 jours »**

Cet indicateur est lié à un objectif essentiel à la plupart des cellules de crise qui est de localiser les personnes dont les proches sont sans nouvelles.

Introduit lors du PAP 2020, il a été évalué a posteriori sur 2019. Lors des attentats du 21 avril 2019 au Sri Lanka, il a vite été confirmé qu'il n'y avait aucune victime française. Suite au crash aérien d'Ethiopian airlines le 10 mars 2019, l'ensemble des victimes a très rapidement été circonscrit par la liste des passagers. Les efforts du CDCS se sont alors concentrés sur le suivi des familles de victimes et la transmission des données au service d'indemnisation du ministère de la Justice, lequel a souligné l'amélioration de la qualité des dossiers transmis.

Il n'y a pas eu en 2020 de crise ayant donné au CDCS l'occasion ou l'opportunité d'effectuer une mesure pertinente de cet indicateur. A l'issue du temps fort de la crise liée à la pandémie de covid19 qu'a représenté pour le CDCS l'opération massive de retour en France de 370 000 Français de passage et vulnérables depuis l'étranger, tous les compatriotes signalés – souvent par eux-mêmes d'ailleurs pour des raisons sanitaires – ont été localisés, pris en charge et/ou rapatriés. Cela donne une mesure (sans enjeu) de 100%.

La cible demeure d'approcher le plus possible du taux de 100 % et le Centre de crise et de soutien se fixe pour objectif en 2021 d'améliorer sa performance et de dépasser les 95 %.

**1.2.3 « Temps moyen d'attente d'un appelant »**

Pour les personnes inquiètes pour leurs proches, le temps d'attente au téléphone est pénible et doit être réduit au mieux.

Cet indicateur, également introduit lors du PAP 2020, a été évalué pour 2019. Sur les deux cellules de crises ouvertes (crash aérien d'Ethiopian airlines et attentats au Sri Lanka), le Centre de crise et de soutien a traité au total quelque 2 600 appels avec de grandes fluctuations. Il a pu contenir le temps d'attente à 23 secondes par appel en moyenne,

grâce à la mobilisation des agents d'astreinte, à l'appel aux volontaires de la Croix rouge, à une gestion fine des effectifs de réponse téléphonique prévoyant notamment des renforts lors des pics prévisibles consécutifs à la diffusion d'un communiqué de presse et aux journaux télévisés de 13h et 20h.

Pendant la crise liée à la pandémie de covid19, les différentes cellules de réponse téléphonique ont reçu un nombre cumulé de 45 858 appels (dont 60% ont été traités). Sur des échantillons significatifs sur lesquels les temps d'attente ont été mesurés, on relèvera :

- entre le 28/02 et le 08/03, le temps moyen d'attente a été de 36 secondes ;
- les 20, 21 et 24/03 : un maximum de 30 minutes 26 secondes d'attente a pu être observé, conduisant à une moyenne d'attente pour le mois de mars de 12 minutes.

Sur l'ensemble de la crise, la moyenne d'attente est évaluée à 10 minutes (600 secondes).

Pour 2021, une nouvelle amélioration sera recherchée, visant à passer sous le seuil des 20 secondes de temps moyen d'attente. Toutefois, comme l'a démontré la crise sanitaire, cet indicateur pourrait être dégradé, en cas de nouvelles crises majeures.

## OBJECTIF

### 2 – Promouvoir le multilatéralisme et agir pour une Europe souveraine, unie, démocratique

#### AXE 1 : LES PRINCIPALES NÉGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS UNIES

Les principales négociations suivies par le MEAE dans les enceintes internationales relevant du système des Nations Unies comprennent la gestion des crises au Conseil de sécurité, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements, à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, les questions relatives à la lutte contre la corruption, le trafic de drogue, le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, les questions humanitaires et relatives aux droits de l'Homme, les questions se rapportant à l'environnement et au développement durable, ainsi que les questions budgétaires, financières et de gouvernance. En 2021, les échéances suivantes méritent particulièrement d'être relevées :

- Sommet de la Biodiversité : la participation du Président de la République conforterait la position française sur la scène internationale en tant que cheffe de file sur cette thématique, au regard de son implication passée (appel lors du G7 de Biarritz pour sauver la forêt, accueil à Marseille du sommet de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en Janvier 2021, proposition d'un Pacte Mondial pour l'Environnement).
- Conférence Pékin+25 (promotion de l'égalité entre hommes et femmes) : la participation de la France à haut niveau permettra de relancer la dynamique autour des droits des femmes et du Forum Génération Égalité après la pandémie de covid-19. Face aux États conservateurs de plus en plus décomplexés dans leurs stratégies de remise en cause des droits des femmes, le leadership international de la France sur ce sujet est reconnu et attendu par tous nos partenaires.

#### AXE 2 : LES PRINCIPALES RÉFORMES APPORTÉES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

La France, attachée à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, compte parmi les États les plus investis pour améliorer le fonctionnement, la transparence, l'efficacité et l'efficience des organisations internationales. Si elle se traduit par un investissement quotidien et transversal, cette action trouvera particulièrement à s'appliquer en 2021 à l'occasion des échéances suivantes :

- APM (Alliance pour le multilatéralisme) : l'alliance porte l'objectif de réformer et de moderniser les institutions internationales existantes pour les rendre plus efficaces dans leur fonctionnement et leur capacité à produire des résultats tangibles pour les citoyens ;

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- Mise en œuvre du renforcement de l'architecture multilatérale de santé : dans le contexte de la crise de la covid-19, des propositions ont été faites par la France pour renforcer l'architecture multilatérale de santé, notamment à travers la déclaration franco-allemande du 26 juin 2020 suite à une réunion de l'APM. Le renforcement du système multilatéral de santé repose en particulier sur le renforcement de l'Organisation mondiale de la santé.

**AXE 3 : CONSTRUIRE L'EUROPE**

L'Union européenne (UE) constitue notre premier cercle d'influence et une priorité pour le MEAE dont l'action porte tant sur les institutions que sur les politiques internes et les relations extérieures de l'Union. Le MEAE assure le suivi de ces sujets et apporte sa contribution dans le cadre de la coordination interministérielle conduite par le SGAE ou par lui-même selon les sujets.

**Faits saillants 2020 :****- Volet interne**

- Retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne : Après plus de deux ans de négociations, l'accord établissant les modalités du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne est entré en vigueur le 1er février 2020. L'accord a notamment permis l'instauration d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020, qui vise à assurer une sortie ordonnée, en laissant le temps de négocier les modalités de la relation future entre le Royaume-Uni et l'Union. Sur la base des directives de négociations adoptées par le Conseil le 25 février et de l'approche de négociation britannique publiée le 27 février, les négociations sur la relation future ont commencé le 2 mars à Bruxelles. Brièvement interrompues durant la crise de l'épidémie de covid-19, ces discussions se sont intensifiées à l'été 2020, dans l'objectif d'une finalisation d'ici au 31 octobre pour ménager le temps nécessaire à la ratification de l'accord en vue d'une entrée en vigueur au 1er janvier 2021. En raison de la complexité des discussions devant être menées dans un calendrier contraint, l'hypothèse d'un échec des négociations et d'une absence d'accord sur les relations futures au 31 décembre 2020 ne peut pas être exclue. Des mesures de contingence législative sont prises au niveau national et au niveau européen afin d'atténuer dans la mesure du possible l'impact qu'aurait une telle situation.
- Négociations sur le cadre financier pluriannuel (CFP) post-2020 et le fonds de relance dans le contexte de l'épidémie de covid-19 : la proposition de la Commission pour le prochain CFP, présentée en mai 2018, a fait l'objet d'un accord entre chefs d'État ou de gouvernement au Conseil européen des 17-21 juillet. L'accord porte à la fois sur le CFP 2021-2027, dont le volume s'élèvera à 1074 Md€ en engagements et sur un fonds de relance en réponse à la crise sanitaire d'une durée de trois ans (2021-2023) qui prendra la forme d'un emprunt commun des 27 États membres, lancé par la Commission, d'un montant total de 750 Md€ (dont 390 Mds€ de subventions). Cet emprunt sera rendu possible par une hausse des plafonds de la Décision sur les ressources propres, qui devra être révisée et faire l'objet d'une ratification par les 27 États membres. Les priorités de la France dans le compromis final sont satisfaites : le montant de la politique agricole commune augmente par rapport à la période 2021-2027, nos intérêts dans la politique de cohésion (« régions en transition » et régions ultra-périphériques et pays et territoires d'Outre-mer) sont préservés, les montants dédiés à la jeunesse et à l'innovation seront par ailleurs en nette augmentation et un budget sera pour la première fois consacré à la défense. Sur le plan de relance, les deux priorités défendues par la France ont été également satisfaites (conserver un niveau élevé de dotations budgétaires et voir les fonds affectées aux régions et pays les plus touchés par la crise). Sur le volet des ressources, les rabais sont reconduits mais de nouvelles ressources propres vont être lancées : création d'une ressource assise sur le stock de plastique non recyclé et invitation de la Commission à présenter rapidement des propositions instituant un Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières et une taxe sur le numérique.

**- Volet externe**

- Politique commerciale, il s'agira, dans un contexte international marqué par de fortes tensions et la multiplication de mesures unilatérales, de poursuivre les efforts en faveur d'une refondation de l'OMC, ainsi qu'y a appelé le Président de la République. Parallèlement, des négociations commerciales importantes vont

se poursuivre ou s'engager avec un certain nombre de nos grands partenaires (Mexique, Australie, Nouvelle Zélande, etc...). Dans ce cadre, nous devons également continuer de promouvoir la prise en compte dans les accords des obligations relatives à la lutte contre le changement climatique (Accords de Paris), de même que la création d'un « procureur commercial européen », chargé de veiller à la mise en œuvre effective des accords commerciaux.

- Politique d'élargissement : malgré la grande diversité des positions en présence, la France a été désignée comme principale responsable de l'incapacité du Conseil européen d'octobre 2019 à parvenir à un accord concernant l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. Sans être opposés à des négociations d'adhésion avec ces deux pays, la France demandait à ce que plusieurs éléments soient pris en compte avant que ces négociations puissent être ouvertes : des réformes supplémentaires de la part des deux pays candidats mais aussi une réforme du processus d'adhésion afin de produire, chez les pays candidats, les résultats durables attendus d'eux. Des premières propositions ont été diffusées en amont du Conseil (Affaires générales) de novembre, dans un non-papier français décrivant une nouvelle méthodologie reposant sur 4 principes : association graduelle ; conditions rigoureuses ; bénéfiques concrets ; réversibilité. Largement reprise par la Commission dans sa propre proposition du 5 février 2020, cette nouvelle méthodologie a été endossée à l'unanimité par le Conseil en mars 2020, permettant de faire émerger un consensus sur l'ouverture des négociations d'adhésion avec la Macédoine du Nord et l'Albanie. La publication, le 1er juillet 2020, des projets de cadres de négociations par la Commission a permis de constater que cette nouvelle méthodologie avait bien été intégrée dans les textes, même si ceux-ci doivent encore être négociés et validés par le Conseil.
- Action extérieure au Sahel : la France a été particulièrement engagée au Sahel en 2020, en s'imposant comme force de proposition et en jouant un rôle moteur pour mobiliser l'engagement européen et international dans la région (de l'action contre le terrorisme jusqu'au développement). En janvier 2020, suite au Sommet de Pau et à la demande des Sahéliens, la France a annoncé la mise en place la Coalition pour le Sahel, officiellement lancée le 28 avril dernier lors de la VTC UE-G5 Sahel. La Coalition pour le Sahel a tenu sa première réunion ministérielle en format plénier le 12 juin dernier, avec 60 participants dont 45 ministres et secrétaires d'État, confirmant le succès de la démarche d'internationalisation de l'initiative prise au Sommet de Pau. Une deuxième réunion ministérielle de la Coalition se tiendra en novembre. L'année 2021 sera marquée par la poursuite de cette dynamique d'internationalisation et d'eupéanisation de l'action de la Coalition, qui se matérialisera entre autres par le déménagement du Secrétariat de la Coalition pour le Sahel à Bruxelles après le Sommet de la Coalition prévu début 2021 dans l'un des États du G5 Sahel. En 2021, il s'agira de poursuivre et consolider la coordination des actions militaires, de renforcement des capacités militaires, de renforcement des capacités des forces de sécurité intérieures et de développement sur le terrain. Il s'agira également de continuer à promouvoir les résultats concrets obtenus sur le terrain pour maintenir et renforcer le niveau d'engagement de nos partenaires. La nouvelle stratégie de l'Union européenne pour le Sahel qui devrait être adoptée à l'automne 2020 sera le cadre privilégié de l'action de l'UE et de ses États membres dans la région en 2021.

#### - Volet bilatéral

- Sur le volet franco-allemand, poursuite à un rythme soutenu de la mise en œuvre du traité d'Aix-la-Chapelle (fonds citoyen, Forum pour l'avenir etc...). En raison de la situation sanitaire, le conseil des ministres franco-allemands qui devait se tenir en Allemagne au premier semestre 2020 a été reporté au 1er semestre 2021 après la présidence allemande de l'UE.
- Par ailleurs, l'année est marquée par la tenue du 35e sommet franco-italien le 27 février à Naples, mais aussi par la montée des tensions en Méditerranée orientale et le suivi de la Turquie sous tous ses aspects (Syrie, Libye, MedOr notamment, situation en matière de droits de l'Homme, dénonciation des ELCO et négociation des EILE...). La fin de l'année restera largement dominée par le dossier turc et la Méditerranée orientale, mais aussi par la tenue d'un sommet du MED7 en Corse en septembre et par la poursuite des négociations du partenariat stratégique avec la Grèce. Un sommet bilatéral franco-espagnol en France et/ou une visite d'État du Président de la République en Espagne sont également envisagés.

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

- On notera les visites du Président de la République en Pologne (3-4 février 2020), en Lituanie et en Lettonie (dates prévisionnelles : 27-29 septembre), et renouvellement des partenariats stratégiques avec ces partenaires.
- Ces derniers mois ont été marqués par les négociations du fonds de relance et du CFP avec les pays « frugaux » (Pays-Bas, Suède, Danemark), les questions frontalières avec le Benelux (notamment dans le cadre de la crise sanitaire) et les négociations concernant la relation future avec le Royaume-Uni. Ces dernières vont s'intensifier dans les prochains mois, tandis qu'un sommet franco-britannique initialement prévu en novembre 2020 a été reporté début 2021. A noter également que l'Irlande et la Norvège ont été élues au CSNU pour le biennium 2021-2022, ce qui conduira au renforcement de la coopération avec ces deux pays sur les sujets internationaux.

**INDICATEUR****2.1 – Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	23	25	60	73	70	70
Effectifs totaux des fonctionnaires internationaux français et comparaison avec autres effectifs	%	5,71	6,2*	5,70	5,7	5,6	5,5

**Précisions méthodologiques**

**Source des données** : direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

**Mode de calcul :**

Sous-indicateur 1 - Évolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP) =

Nombre de mandats d'OMP clôturés ou en baisse à leur date de renouvellement / Nombre de mandats OMP nouveaux ou renouvelés dans l'année. L'évolution (à la hausse ou à la baisse) du mandat d'une OMP au cours d'une année civile est appréciée suivant l'évolution du nombre de personnels effectivement déployés au 31 décembre de l'année en cause par rapport au 31 décembre de l'année précédente.

Sous-indicateur 2 - Effectifs totaux des administrateurs français au sein de Secrétariat des Nations unies à New-York et comparaison avec autres effectifs = Comptabilisation des effectifs d'administrateurs français par rapport aux effectifs d'administrateurs de l'ensemble des États-membres.

Le périmètre de l'indicateur a été réduit aux seuls fonctionnaires présents au Secrétariat des Nations unies à New York car plus directement impliqués dans les OMP que leurs homologues à Vienne, Nairobi ou Genève.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****Sous-indicateur 2.1.1.**

Pour la première fois depuis cinq ans, en juillet 2020 l'Assemblée générale des Nations-Unies a approuvé une hausse, à périmètre constant, du budget des opérations de maintien.

Pour 2021, il est envisagé un retour à la baisse du budget des OMP. Une hypothèse qui repose à la fois sur un « effet d'assiette » (fermeture programmée de la MINUAD et absence de création d'une nouvelle OMP), et sur un effet barème.

**Sous-indicateur 2.1.2.**

Au 31 mars 2020 (date des dernières données disponibles fournies par les Nations unies), on constate une poursuite de la baisse tendancielle des effectifs du Secrétariat de 0,5% sur la période considérée (juin 2019 à mars 2020). Parmi les membres du P5 et nos principaux partenaires (Italie, Espagne, Allemagne, Inde et Japon), tous les États sont affectés par cette baisse des effectifs à l'exception de l'Inde et de l'Espagne, qui gagnent respectivement deux et trois postes et de la Russie qui maintient ses effectifs.

Comptant pour 5,6% des effectifs du Secrétariat, la France perd 5 postes mais demeure la 3<sup>ème</sup> nationalité derrière les États-Unis et la Chine (5,8%). Elle est cependant moins affectée que les Britanniques, qui perdent 8,4% de leurs effectifs, les Espagnols ou les Japonais. La montée en puissance de la Chine se confirme puisqu'elle maintient sa deuxième place sur la période considérée, alors qu'à l'automne et à l'hiver 2019-2020, la France avait regagné ce deuxième rang.



## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR

## 2.2 – Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes et des échanges bilatéraux

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes	Nb	72	106	75	110	130	150
Dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux	Nb	598	864	600	950	950	1000

## Précisions méthodologiques

**Source des données** : direction de l'Union européenne (DUE)**Mode de calcul** :

Sous-indicateur 1 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux

Sous-indicateur 2 - Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

**2.2.1 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échéances européennes »**

Si la crise sanitaire a eu pour conséquence de considérablement réduire le nombre des déplacements, elle n'a eu que peu d'effets sur l'activité de la DUE en matière de préparation de dossiers pour les échéances européennes en raison de la multiplication des réunions en visioconférence. Dans ce contexte, la tendance à l'augmentation des réunions spécifiques s'est confirmée et semble devoir se poursuivre en 2021.

**2.2.2 « Nombre de dossiers préparés dans le cadre des échanges bilatéraux »**

Sur le volet bilatéral, l'activité est restée très soutenue y compris durant la crise sanitaire et le confinement. Les sous-directions bilatérales ont également dû faire face à une très importante activité de parangonnage durant la crise (mesures sanitaires, contrôle aux frontières etc..) en liaison avec nos postes et la Task Force Coronavirus. L'année 2021 restera dense en matière de préparation de dossiers bilatéraux, alors que nous entrons dans la phase active de la préparation de la PFUE 2022.

## INDICATEUR

## 2.3 – Promouvoir les objectifs environnementaux à l'international

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux	%	4	4,34	4,34	4,35	4,25	4,35

## Précisions méthodologiques

**Source des données** :

Direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie (NUOI).

**Mode de calcul** :

Sous-indicateur 2.3.1 «Part/volume des contributions internationales concourant à des objectifs environnementaux » : % par rapport à l'ensemble des contributions obligatoires versées

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La part des contributions internationales spécifiques concourant à des objectifs environnementaux représentent 4,35 % des contributions internationales versées par la direction des Nations-Unies. Les thématiques (paix et sécurité, sécurité alimentaire, armements, prévention des nouvelles menaces...) très diversifiées expliquent ce volume.

**OBJECTIF****3 – Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**

La recherche de performance au MEAE s'inscrit dans un double contexte de complexification des enjeux internationaux et de rationalisation des coûts. L'efficacité de l'outil diplomatique et des fonctions de soutien conditionne la qualité du pilotage de l'action de l'État à l'étranger. Dans cette optique, la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGAM) en assure l'optimisation, qu'il s'agisse des ressources humaines, des systèmes d'information et de télécommunications, de la politique immobilière ou de la politique des achats.

Le troisième objectif présente cinq indicateurs interministériels qui témoignent de l'engagement du MEAE à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, dans le respect des priorités d'Action publique 2022, ceci afin de mieux accomplir les missions qui lui sont confiées.

Les spécificités du ministère, notamment sa forte présence à l'étranger, rendent parfois difficile la démarche de comparaison entre les ministères. Malgré cela, le MEAE confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance en faveur de laquelle il s'est clairement engagé en développant des outils de suivi en interne.

**INDICATEUR transversal \*****3.1 – Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987**

(du point de vue du citoyen)

\* "Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,43	4,77	4,68	4,86	4,96	6

**Précisions méthodologiques**

**Source des données :** Direction des ressources humaines.

**Mode de calcul :**

Le taux inscrit est le taux d'emploi direct déclaré au FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la fonction publique). La déclaration au FIPHFP se faisant en N+1 sur la base des effectifs de l'année précédente, la prévision actualisée affichée pour 2020 correspond à ce qui a été déclaré auprès du FIPHFP en 2020 au titre de l'année 2019. La prévision affichée pour 2021 correspond à ce qui sera déclaré auprès du FIPHFP en 2021 au titre de l'année 2020.

Pour le calcul de ce taux, l'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L. 5212-13 et suivants du code du travail rémunérées au 1<sup>er</sup> janvier de l'année écoulée (pour la prévision actualisée 2020) et au 31 décembre de l'année écoulée (pour la prévision 2021 en raison d'un changement de méthode). L'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés à la même date de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget, ainsi que les recrutés locaux.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE**

Le décret n°2020-420 du 9 avril 2020 modifiant le décret n°2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique introduit un certain nombre de modifications pour le calcul du taux d'emploi direct des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Alors qu'auparavant, pour la déclaration au titre d'une année N, étaient pris en compte les effectifs au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1, ce sont désormais les effectifs au 31 décembre de l'année N-1 qui sont pris en compte. Concrètement, au titre de la déclaration que le ministère devra effectuer auprès du FIPHFP en 2021, ce sont les effectifs au 31 décembre 2020 qui seront pris en compte.

Cette situation ne permettra plus de comptabiliser les agents partant à la retraite au cours d'une année, ni ceux dont le justificatif de reconnaissance du handicap arrive à expiration au cours de cette même année. Toutefois, les personnes

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

de plus de 50 ans recrutées au titre du handicap au titre de l'année 2020 ou ayant obtenu pour la première fois une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé au titre de cette même année, sont comptabilisées pour 1,5 unité (et non plus 1). Par ailleurs, les anciens militaires valides sont désormais exclus du champ de recrutement des emplois réservés.

Le travail de suivi et de relance des agents, mené par RH1B, devra donc être poursuivi et renforcé pour permettre au taux d'emploi de progresser et d'atteindre l'objectif des 6% de BOE. L'année 2020 a été marquée par d'importants départs en retraite et plusieurs décès parmi les BOE recensés par le ministère. 16 recrutements directs de travailleurs handicapés permettent de compenser ces sorties d'effectifs et d'envisager une légère progression du taux d'emploi direct. Cette prévision pourrait être révisée à la hausse si des agents dont le justificatif de reconnaissance du handicap arrivant à échéance courant 2020 venaient à obtenir un renouvellement d'ici le 31 décembre 2020. Il est enfin à noter que le MEAE n'a pas procédé au recrutement d'emplois réservés au titre de l'année 2020, ceci contribuant à limiter la hausse prévisionnelle du taux d'emploi direct.

## INDICATEUR transversal \*

## 3.2 – Efficience de la fonction support

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion des ressources humaines"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,28	2,24	2,26	2,25	2,25	2,25
- Effectifs gérés	effectifs physiques	13531	13 791	13 731	13 761	13 772	13 772
2. Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1512	1 563	1 598	1 644	1 866	1 866
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	15441	15 120	15 256	15 000	14 900	14 800

## Précisions méthodologiques

**Source des données :** direction des ressources humaines, direction des systèmes d'information, direction des affaires financières.

## Mode de calcul :

Le sous-indicateur 1 « Ratio d'efficience de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur comprenant les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale, exprimés en équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre de chaque année. Il n'a pas été jugé utile d'appliquer un coefficient de minoration aux effectifs gérants ;
- un dénominateur comprenant l'effectif total du ministère, à l'exclusion des effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget), exprimé en effectifs physiques.

Le sous-indicateur 2 « Ratio d'efficience bureautique » représente le coût annuel moyen d'un poste de travail bureautique exprimé en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Conformément à la circulaire interministérielle 2PERF-19-3083, ce ratio rapporte :

- un numérateur comprenant les dépenses informatiques telles que définies par les axes bureautiques Chorus, les dépenses de télécommunications individuelles en administration centrale et à l'étranger, et les dépenses de personnel ressource en administration centrale et sur l'ensemble du réseau à l'étranger affecté au support bureautique (T2) ;
- un dénominateur correspondant aux effectifs physiques, suivant la règle du plus petit dénominateur commun entre les effectifs physiques et la moyenne des postes bureautiques.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

## 3.2.1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines

En 2020, le ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines devrait s'établir à 2,25%. Après application du schéma d'emplois et malgré le transfert de 46 agents (principalement dans le cadre de la réintégration des effectifs et de la masse salariale de 3 établissements à autonomie financière (au Brésil, au Costa Rica et en Norvège), les effectifs

du ministère de l'Europe et des affaires étrangères baissent et le ratio augmente donc légèrement (+0,01% par rapport à 2019).

En 2021, compte tenu d'un schéma d'emplois neutre et des quelques transferts, le ratio ministériel devrait rester stable à 2,25%.

### 3.2.2 Ratio d'efficience bureautique

En raison de la crise de la covid-19, un investissement important a été engagé par le MEAE, afin de doter les utilisateurs d'outils de mobilité adaptés (PC portable, tablette, smartphone...), dans le cadre de la mise en place du travail à distance. Cette mesure a eu un impact significatif sur les prévisions de dépenses bureautiques réactualisé en 2020, et sera poursuivie en 2021. Ainsi, le ratio d'efficience bureautique est en augmentation sensible puisqu'il passe de 1598 € à 1742 € en 2020 et s'élèvera à 1866 € en prévisionnel 2021. Dans le même temps, le nombre de postes bureautiques baissera légèrement passant de 15 000 en 2020 à 14 900 en 2021.

## INDICATEUR transversal \*

### 3.3 – Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la gestion immobilière"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
1. Ratio SUN / Poste de Travail	m <sup>2</sup> /poste de travail	14,8	14,6	14,1	14	13,77	13,77
2. Ratio Entretien courant / SUB	€/m <sup>2</sup>	10,71	10,26	8,78	8,26	8,88	9,13
3. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m <sup>2</sup>	13,71	10,71	15,82	14,45	31,27	31,27

#### Précisions méthodologiques

**Source des données :** direction de l'immobilier et de la logistique, direction des ressources humaines, direction des affaires financières.

#### Mode de calcul :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle conformément à la circulaire 2PERF-19-3083. En ce qui concerne le ratio SUN / poste de travail, la SUN totale de 98 527 m<sup>2</sup> se décompose en 41 269 m<sup>2</sup> pour l'administration centrale et 57 258 m<sup>2</sup> pour les postes à l'étranger, calculés selon la méthode suivante :

- la part d'administration centrale de l'échantillon correspond aux sites administratifs Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes, et au Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale et à la restauration ;
- la part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays : Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine.

Les postes de travail comprennent uniquement les postes de travail des programmes du ministère, à l'exclusion de tous les postes d'autres administrations et opérateurs dont le MEAE a la charge.

Pour les ratios entretien courant/SUB et entretien lourd/SUB, l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MEAE en France et à l'étranger, soit 141 962 m<sup>2</sup> pour la France et 1 503 688 m<sup>2</sup> pour l'étranger (données CHORUS).

A noter : la surface utile brute (SUB) globale a légèrement augmenté (+ 68 035 m<sup>2</sup> l'étranger) pour un total de 1,6 millions de m<sup>2</sup>. Un important travail de consolidation des données SUB et SUN pour la France devrait amener un changement significatifs dans le cadre du RAP 2020.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

### 3.3.1 Ratio SUN

La tendance à la baisse du ratio se confirme et permet au MEAE de se rapprocher du ratio de performance immobilière préconisé par la Direction de l'immobilier de l'État.

Le ratio devrait continuer à diminuer dans les prochaines années grâce au projet QO21 qui permettra, à terme, de regrouper l'ensemble des effectifs franciliens du ministère sur 3 sites (Quai d'Orsay, Convention et La Courneuve).

### 3.3.2 Ratio entretien courant / SUB

Diminution du ratio entretien courant entre 2019 (réalisation) soit 10,26 contre 8,26 pour 2020 (actualisé).

Cette diminution s'explique principalement par la baisse des dépenses de l'entretien courant liée à la diminution d'activité, en raison de la crise sanitaire.(prévision actualisée 2020) par rapport à 2019 (réalisation) : -19,5% pour l'ensemble des dépenses. (Soit - 12,8% en France et de -23,4% à l'étranger).

La baisse des dépenses est provisoire et dans le cadre du PLF 2021,il est prévue une hausse globale des dépenses d'entretien courant (+7,5% en globale, soit + 4.9% pour la France et + 9.2% pour l'étranger.).

L'augmentation des prévisions de dépenses se confirmera sur les prochaines années.

Concernant l'étranger, cette augmentation doit permettre de couvrir l'ensemble des besoins d'entretien courant et de petits travaux des postes diplomatiques et consulaires dès la programmation initiale de leur budget de fonctionnement.

La simple reconduction sur cette activité prioritaire laisse souvent les postes face à leurs capacités variables de redéploiement de crédits, entre contraintes immédiates (énergie et fluide,...) et approche de moyen terme qui doit caractériser cette activité d'entretien courant et de petits travaux.

Concernant la France , la majeure partie du budget pour l'entretien courant est mobilisé sur le marché multiservices des sites parisiens (entretien de l'ensemble des sites franciliens : nettoyage, espaces verts, déchets, déménagements/aménagements,...).Un nouveau marché est en cours de passation.

Cette tendance à la hausse aura un impact direct sur le ratio entretien courant/ SUB prévu à 9,13 pour la cible 2023.

### 3.3.3 Ratio entretien lourd / SUB

L'augmentation des crédits liés à l'activité de l'entretien lourd va permettre de faire face aux importants besoins d'entretien des immeubles en France et dans le réseau à l'étranger, soit plus de 1 000 biens immobiliers.

L'indicateur, Ratio entretien lourd / SUB , qui est destiné à mesurer par m<sup>2</sup> de SUB les dépenses immobilisées de gros entretien - rénovation (GER) augmente donc de façon significative , passant de 14,25 en 2020 à 31,27 en 2021, ce qui correspond à la moyenne des efforts d'entretien du parc immobilier par l'état propriétaire.

Concernant l'entretien lourd en France, il est majoritairement employé à financer le marché multi techniques (maintenance de l'ensemble des sites), ainsi que des opérations de travaux (rénovation de sanitaires sur le site du QO, rénovation du système d'eau chaude sanitaire au quai d'Orsay, remise à niveau des ascenseurs,...).

Pour l'étranger, parmi une liste importante d'opérations financées :

- 2 M€ servent à terminer les opérations lancées en 2019 ;
- 5,9 M€ sont consacrés au financement de menues opérations d'entretien lourd (ex : remplacement de groupes électrogènes, petites rénovations électriques, réfections d'étanchéité de toiture,...) ;
- 6,8 M€ serviront à réaliser ou initier des opérations pluriannuelles, parmi lesquelles : réaménagement des locaux de la RPUE à Bruxelles, regroupement des services à Vienne, rénovation des installations de CVC à Buenos Aires, remplacement du système de climatisation à Ryad, rénovation technique de l'ambassade à Berlin,...

La plupart de ces opérations ne seront achevées qu'en 2022.

En parallèle, le ministère continue de mobiliser des ressources supplémentaires disponibles, afin de mener une opération prioritaire pluriannuelle de mise à niveau des installations électriques des postes à l'étranger qui se trouvent dans les pays les plus à risques, ainsi que dans ceux, où le climat et les conditions locales sont les plus pénalisants. Enfin la campagne de diagnostics amiante que le MEAE mène dans tout son réseau diplomatique, à raison de 1 M€ par an de 2018 à 2021, sera poursuivie.

**INDICATEUR transversal \*****3.4 – Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement**

(du point de vue du contribuable)

\* "Respect des coûts et délais des grands projets"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Projets SIC : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	6,2	13,1	80,4	82,1	82,1	82,1
Projets SIC : Taux d'écart calendaire agrégé	%	14,4	27,9	28,8	42,4	42,4	42,4
Projets immobiliers : Taux d'écart budgétaire agrégé	%	8,1	3,6	1,9	0,3	0,3	0,3
Projets immobiliers : Taux d'écart calendaire agrégé	%	26,8	0	20,5	17,6	17,6	17,6

**Précisions méthodologiques****Source des données** : direction des immeubles et de la logistique, direction des systèmes d'information.**Mode de calcul** :

L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle définie par la circulaire 2PERF-19-3083.

En ce qui concerne les projets informatiques, les coûts et durées pris en compte sont ceux issus des études Maréva 2 lorsqu'elles existent.

En ce qui concerne les projets immobiliers, la date d'initialisation d'un projet (c'est-à-dire l'acte déclencheur du calcul des indicateurs sur l'opération, et la date à laquelle sont évalués le délai et le coût initial d'une opération) est la date de finalisation des études de programmation. Ce choix de date d'initialisation n'est pas neutre en termes de délais pour une opération immobilière dans la mesure où il peut exister, entre la finalisation de la programmation et le lancement des études de conception, des délais de validation (essentiellement budgétaires et politiques). Seuls les projets dont le montant initial est supérieur ou égal à 5 M€ sont considérés.

**JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE****3.4.1 Projets SIC**

En 2020, le MEAE participe à deux grands projets informatiques parmi les 50 projets sensibles de l'État identifiés par la direction interministérielle des systèmes d'information et de communication (DINSIC). Les projets transverses, portés par plusieurs ministères, ne sont plus inclus dans le calcul de cet indicateur depuis 2018.

Projets DINSIC	Initialisation	Coût prévisionnel TTC (en M€)	Coût révisé TTC (en M€)	Durée prévisionnelle (en année)	Durée révisée (en année)
SAPHIR	2015	2,8	7,4	3,8	6,1
CROCUS	2016	12,60	12,60	4,9	6

**Le projet «Saphir»** (Système d'Archivage Pour l'Histoire, l'Information et la Recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel «Vitam», lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des armées, des affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État.

«Saphir» permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaire à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a donc été repoussé en mars 2020, mais stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production pendant la période estivale, mais aussi de mener

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

à bien une chaîne automatisée de versement d'archive. La fin de l'année sera consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Compte tenu du retard accumulé au premier semestre, la dernière montée de version Vitam envisagée fin 2020 devra être menée au premier semestre 2021.

Il reste par ailleurs de nombreux pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer l'atterrissage du projet en terme de périmètre et de budget. »

**Le projet CROCUS**, successeur de «Corège», concerne le déploiement d'un nouveau logiciel de gestion budgétaire et comptable à l'étranger. L'objectif de déploiement d'une version complète au 1er janvier 2021 ne pourra pas être tenu en raison du retard pris durant le confinement ; par conséquent ce déploiement est décalé d'un an à janvier 2022. Une nouvelle version de l'application sera déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités nécessaires pour que les postes situés dans la zone Euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

## 3.4.2 Projets immobiliers

Projets immobiliers sur le P 105								
Pays	Projet	Initialisation	Durée initiale (année)	Durée révisée (année)	Ecart durée (année)	Coût initial du projet (M€)	Coût révisé du projet (M€)	Dépassement de coût (M€)
<b>Opérations en travaux</b>								
France	Modernisation QO21	2017	5	8	3	80	74,3	5,7
Italie	Rénovation façade palais Farnèse Rome	2018	5	0	0	7,4	7,7	0,3
<b>Opérations en études</b>								
Inde	Rénovation façades de l'ambassade de France à Delhi	2020	4	0	0	9,5	0	0

**A compter du RAP 2019, seules les opérations financées sur les crédits du programme 105 sont prises en compte pour le calcul de cet indicateur.**

Concernant l'étranger, les dépassements en coût et en délai des opérations en phase « travaux » sont généralement induits par une modification en cours de projet du cahier des charges ou par des décalages de calendrier.

- A **Rome (Italie)**, la rénovation des façades et des couvertures du palais Farnèse, siège de l'ambassade de France à Rome. Le montant toutes dépenses confondues (TDC) de l'opération sera de 7,67 M€ pour une prévision initiale de 7,4 M€. Le calendrier de l'opération n'a pas évolué depuis les études d'avant-projet. Les études de maîtrise d'œuvre sont terminées et il est prévu de réaliser les travaux selon 4 tranches distinctes entre 2021 et 2026 (appel d'offres travaux en cours).
- A **Delhi (Inde)**, la rénovation des façades de l'ambassade de France dont le coût, au stade de l'avant-projet sommaire (APS) a été estimé à 9,5 M€ et pour laquelle un dossier de labellisation en CIME est en cours d'élaboration. La durée estimée des travaux est de 48 mois

Concernant la France,

L'unique grand projet d'investissement actuellement mené en France concerne le site du Quai d'Orsay (projet "Quai d'Orsay 21") et plus précisément la réhabilitation et l'extension de l'aile des archives.

Ce projet, financé sur le P723 et donc par les cessions réalisées par le MEAE (non sur le programme budgétaire objet du présent PAP) regroupe un ensemble d'opérations complexes :

- travaux préparatoires (curage, désamiantage, déplombage, démolitions) pour 2,3 M€.
- projet dit de l'Aile des Archives faisant l'objet d'un concours européen d'architecture (réhabilitation de l'Aile des Archives, surélévation des ailes en retour, reconversion du centre enterré, construction d'un nouveau bâtiment en cœur de site) pour 72 M€. Ce montant prend en compte l'intégration au projet, d'une reconversion du centre enterré, non

plus en une simple zone de stationnement mais également en restaurant administratif, pour un coût total qui s'établit donc à hauteur de 74,3 M€.

Il est à noter qu'une estimation du coût de ce projet ne pourra être fiabilisée qu'au stade de la validation de l'avant-projet détaillé (APD), laquelle phase débutera en septembre 2020 et se terminera en début d'année 2021.

Le démarrage des travaux est programmé pour 2022. La durée du chantier est estimée à 3 ans.

Le périmètre du projet QO21 intègre de multiples opérations de construction, extension, rénovation et de modernisation sur l'ensemble des emprises et sites relevant de l'administration centrale du MEAE (Quai d'Orsay, Convention, La Courneuve, Châtillon, Nantes...). Pour ce qui concerne le site du Quai d'Orsay, il inclut notamment, outre le projet de réhabilitation et extension de l'aile des archives, la rénovation de « l'Aile des gardes et de l'accueil du public » qui consistait en la rénovation de l'aile des gardes et en la mise aux normes de sûreté de l'entrée du 1 rue Esnault-Pelterie.

## INDICATEUR transversal \*

### 3.5 – Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

\* "Efficience de la fonction achat"

	Unité	2018 Réalisation	2019 Réalisation	2020 Prévision PAP 2020	2020 Prévision actualisée	2021 Prévision	2023 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	M€	2,1	2,1	2	2.5	2.1	2

#### Précisions méthodologiques

**Source des données :** Mission des achats / Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats.

#### Mode de calcul :

Gains relatifs aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés  
Gains ramenés sur une base annuelle.

#### JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Pour la prévision 2020 actualisée un report de 2,3 M€ est acquis pour le Département. Il est le fruit d'économies achat calculées au titre de marchés ministériels notifiés en 2019 mais dont une partie est valorisée en 2020 (règle du prorata temporis). Ces économies comprennent des dépenses qui relèvent de 9 domaines issus du référentiel des achats de l'État.

Concernant la prévision 2021, la cible est équivalente au réalisé 2019, et ce, pour deux raisons :

- La part des supports interministériels n'est pas connue or le périmètre de valorisation est limité aux supports ministériels.
- L'incertitude non mesurable à ce jour, des effets de la crise sanitaire sur les projets d'achat à venir notamment dans le cas de report ou d'annulation



## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	22 574 846	0	3 713 750	<b>93 215 844</b>	150 000
02 – Action européenne	11 306 150	15 000	0	45 641 925	<b>56 963 075</b>	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	670 911 393	<b>670 911 393</b>	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	3 951 832	0	34 175 813	<b>105 367 315</b>	4 750 000
06 – Soutien	125 622 364	105 991 693	14 470 000	0	<b>246 084 057</b>	375 000
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	188 272 800	65 391 486	0	<b>669 739 901</b>	2 400 000
<b>Total</b>	<b>687 171 047</b>	<b>320 806 171</b>	<b>79 861 486</b>	<b>754 442 881</b>	<b>1 842 281 585</b>	<b>7 675 000</b>

## 2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	22 574 846	0	3 713 750	<b>93 215 844</b>	150 000
02 – Action européenne	11 306 150	15 000	0	45 641 925	<b>56 963 075</b>	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	672 911 393	<b>672 911 393</b>	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	3 951 832	0	34 175 813	<b>105 367 315</b>	4 750 000
06 – Soutien	125 622 364	104 612 057	14 470 000	0	<b>244 704 421</b>	375 000
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	189 167 168	65 391 486	0	<b>670 634 269</b>	2 400 000
<b>Total</b>	<b>687 171 047</b>	<b>320 320 903</b>	<b>79 861 486</b>	<b>756 442 881</b>	<b>1 843 796 317</b>	<b>7 675 000</b>

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 262 766	22 214 846	0	3 660 478	<b>92 138 090</b>	80 000
02 – Action européenne	11 297 003	15 000	0	45 730 001	<b>57 042 004</b>	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	669 447 819	<b>669 447 819</b>	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 237 390	3 951 832	0	32 375 813	<b>103 565 035</b>	1 070 000
06 – Soutien	125 443 465	88 728 408	12 070 000	0	<b>226 241 873</b>	465 000
07 – Réseau diplomatique	400 826 801	197 875 164	36 861 487	0	<b>635 563 452</b>	5 550 000
<b>Total</b>	<b>671 067 425</b>	<b>312 785 250</b>	<b>48 931 487</b>	<b>751 214 111</b>	<b>1 783 998 273</b>	<b>7 165 000</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FdC et AdP prévus en 2020
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 262 766	22 214 846	0	3 660 478	<b>92 138 090</b>	80 000
02 – Action européenne	11 297 003	15 000	0	45 730 001	<b>57 042 004</b>	0
04 – Contributions internationales	0	0	0	671 447 819	<b>671 447 819</b>	0
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 237 390	3 951 832	0	32 375 813	<b>103 565 035</b>	1 070 000
06 – Soutien	125 443 465	95 546 119	12 070 000	0	<b>233 059 584</b>	465 000
07 – Réseau diplomatique	400 826 801	183 939 498	36 861 487	0	<b>621 627 786</b>	9 100 000
<b>Total</b>	<b>671 067 425</b>	<b>305 667 295</b>	<b>48 931 487</b>	<b>753 214 111</b>	<b>1 778 880 318</b>	<b>10 715 000</b>

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2020	Demandées pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021	Ouverts en LFI pour 2020	Demandés pour 2021	FdC et AdP attendus en 2021
<b>Titre 2 – Dépenses de personnel</b>	671 067 425	687 171 047	0	671 067 425	687 171 047	0
Rémunérations d'activité	516 947 800	528 491 866	0	516 947 800	528 491 866	0
Cotisations et contributions sociales	149 899 145	154 674 450	0	149 899 145	154 674 450	0
Prestations sociales et allocations diverses	4 220 480	4 004 731	0	4 220 480	4 004 731	0
<b>Titre 3 – Dépenses de fonctionnement</b>	312 785 250	320 806 171	1 725 000	305 667 295	320 320 903	1 725 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	312 785 250	320 806 171	1 725 000	305 667 295	320 320 903	1 725 000
<b>Titre 5 – Dépenses d'investissement</b>	48 931 487	79 861 486	1 200 000	48 931 487	79 861 486	1 200 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	48 056 487	78 891 486	1 200 000	48 056 487	78 891 486	1 200 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	875 000	970 000	0	875 000	970 000	0
<b>Titre 6 – Dépenses d'intervention</b>	751 214 111	754 442 881	4 750 000	753 214 111	756 442 881	4 750 000
Transferts aux ménages	751 214 111	754 442 881	4 750 000	753 214 111	756 442 881	4 750 000
<b>Total</b>	<b>1 783 998 273</b>	<b>1 842 281 585</b>	<b>7 675 000</b>	<b>1 778 880 318</b>	<b>1 843 796 317</b>	<b>7 675 000</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Coordination de l'action diplomatique	66 927 248	26 288 596	93 215 844	66 927 248	26 288 596	93 215 844
02 – Action européenne	11 306 150	45 656 925	56 963 075	11 306 150	45 656 925	56 963 075
04 – Contributions internationales	0	670 911 393	670 911 393	0	672 911 393	672 911 393
05 – Coopération de sécurité et de défense	67 239 670	38 127 645	105 367 315	67 239 670	38 127 645	105 367 315
06 – Soutien	125 622 364	120 461 693	246 084 057	125 622 364	119 082 057	244 704 421
07 – Réseau diplomatique	416 075 615	253 664 286	669 739 901	416 075 615	254 558 654	670 634 269
<b>Total</b>	<b>687 171 047</b>	<b>1 155 110 538</b>	<b>1 842 281 585</b>	<b>687 171 047</b>	<b>1 156 625 270</b>	<b>1 843 796 317</b>

Le programme 105 est le programme support du ministère de l'Europe et des affaires étrangères. Il regroupe toutes les dépenses de fonctionnement des services en administration centrale et des implantations à l'étranger. Parmi les crédits hors masse salariale (titre 2), les crédits de fonctionnement (titre 3) représentent 27,7 % des dépenses du programme.

Il couvre également les contributions de la France aux organisations européennes et internationales, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix. En intégrant les autres subventions versées, les crédits d'intervention (titre 6) représentent 65,4 % des dépenses hors titre 2 du programme.

Enfin, il couvre des dépenses d'investissement notamment en matière de systèmes d'information et de communication et de travaux immobiliers ou de sécurisation. Les crédits d'investissement (titre 5) représentent 6,9 % des dépenses hors titre 2.

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants		+359 949	+48 972	+408 921	+107 500	+107 500	<b>+516 421</b>	<b>+516 421</b>
Dépenses de support des ETP transférés en 2020 et 21 au titre de la fermeture de l'ONACVG Tunis	169 ►				+7 500	+7 500	<b>+7 500</b>	<b>+7 500</b>
Frais logistiques des conseillers régionaux en santé mondiale	209 ►				+100 000	+100 000	<b>+100 000</b>	<b>+100 000</b>
Transfert vers le programme 105 d'ETPT - fermeture des TAF d'Alger et Libreville	156 ►	+260 539	+37 563	+298 102			<b>+298 102</b>	<b>+298 102</b>
Transfert vers le programme 105 d'ETPT - fermeture de la TAF de Djibouti.	156 ►	+99 410	+11 409	+110 819			<b>+110 819</b>	<b>+110 819</b>

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts sortants		-52 870	-14 330	-67 200	-10 000	-10 000	-77 200	-77 200
Prise en charge financière de la déléguée du gouvernement auprès de l'OIT	► 124				-10 000	-10 000	-10 000	-10 000
Rattachement d'un ETPT à un nouveau programme	► 151	-52 870	-14 330	-67 200			-67 200	-67 200

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants		+5	
Transfert vers le programme 105 d'ETPT - fermeture des TAF d'Alger et Libreville	156 ►	+3	
Transfert vers le programme 105 d'ETPT - fermeture de la TAF de Djibouti.	156 ►	+2	
Transferts sortants		-1	
Rattachement d'un ETPT à un nouveau programme	► 151	-1	

Les transferts en T2 concernent :

- l'extension en année pleine des transferts validés en LFI 2020 du fait de la fermeture de trésoreries à Alger et Libreville (3 ETPT)
- la quote-part au titre de 2021 de la fermeture de la trésorerie de Djibouti (2 ETPT)
- le rattachement (- 1) d'un ETPT au programme 151, correspondant à un emploi d'expatrié transféré dans le cadre de la LFI 2020 au titre de la fermeture de l'ONACVG de Tunis, dont les activités relèvent du périmètre du programme 151 (Français à l'étranger et affaires consulaires) et non pas du programme 105 comme envisagé initialement.

Sur le volet hors titre 2, deux transferts entrants et un transfert sortant ont été finalisés.

Les transferts entrants concernent :

- les dépenses de support des ETP transférés en 2020 et 2021 au titre de la fermeture de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) de Tunis en provenance du programme 169 pour un montant de 7 500 € ;
- les frais logistiques des conseillers régionaux en santé mondiale en provenance du programme 209 pour un montant de 100 000 €.

Le transfert sortant concerne la prise en charge financière de la déléguée du gouvernement auprès de l'Organisation internationale du travail (OIT) à destination du programme 124 pour un montant de 10 000 €.

## EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

## EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI en administration centrale	2 237	0	0	0	+8	+9	-1	2 245

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Plafond autorisé pour 2020	Effet des mesures de périmètre pour 2021	Effet des mesures de transfert pour 2021	Effet des corrections techniques pour 2021	Impact des schémas d'emplois pour 2021	dont extension en année pleine des schémas d'emplois 2020 sur 2021	dont impact des schémas d'emplois 2021 sur 2021	Plafond demandé pour 2021
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5) = 6-1-2-3-4			(6)
Titulaires et CDI dans le réseau	1 512	0	+2	0	-9	-13	+4	1 505
CDD et volontaires internationaux	562	0	0	0	+20	+23	-3	582
Militaires	634	0	0	0	+6	+6	0	640
Agents de droit local	3 107	0	+2	0	-13	-13	0	3 096
<b>Total</b>	<b>8 052</b>	<b>0</b>	<b>+4</b>	<b>0</b>	<b>+12</b>	<b>+12</b>	<b>0</b>	<b>8 068</b>

1 - L'évolution du plafond d'emplois du ministère de l'Europe et des affaires étrangères pour l'année 2021 découle de :

- la mise en œuvre du schéma d'emplois 2021 (0 ETP) :

Valorisé en équivalent temps plein travaillé (ETPT), l'impact du schéma d'emplois 2021 sur le plafond d'emplois 2021 s'établit à 0 ETPT et se décline comme suit :

2021	105	151	185	209	Total
G1 (titulaires et CDI en administration centrale)	-1	-1	0	0	-1
G2 (titulaires et CDI à l'étranger)	4	3	0	0	7
G3 (contractuels)	-3	0	0	0	-4
G4 (militaires)	0	0	0	0	0
G5 (agents de droit local)	0	-2	0	0	-2
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Le schéma d'emplois traduit un objectif de stabilité des effectifs. Il permettra de mener une gestion dynamique du réseau à l'étranger afin d'adapter les effectifs des postes à l'évolution des priorités de politique étrangère de la France. La répartition par programme et catégorie est à ce stade indicative et pourra être ajustée en fonction des résultats de l'exercice de programmation des effectifs à l'étranger en 2021.

- l'effet extension année pleine du schéma d'emplois 2020 prévu en LFI 2020 (-81 ETP) à 31 ETPT :

2020	105	151	185	209	Total
G1	9	10	1	3	23
G2	-13	-18	0	0	-31
G3	23	6	3	6	38
G4	6	0	0	0	6
G5	-13	9	-1	0	-5
<b>Total</b>	<b>12</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>31</b>

2 - Par ailleurs, le plafond d'emplois sera affecté en 2021 par le transfert de 8 ETPT (4 ETPT sur le programme 105, 1 sur le programme 151, et 3 sur le programme 209), lié à :

- l'extension en année pleine des transferts validés en LFI 2020 du fait de la fermeture de trésoreries à Alger et Libreville (4 ETPT) ;
- la quote-part au titre de 2021 de la fermeture de la trésorerie de Djibouti (3 ETPT) ;

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- la fermeture du service de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) en Tunisie intervenue dans le cadre de la LFI 2020 (1 ETPT) ;
- des transferts entre programmes du ministère à des fins de régularisation, mais dont l'impact sur le solde des transferts est neutre.

Au total, en 2021, le plafond d'autorisation d'emplois connaîtra donc une légère hausse de 39 ETPT, du fait de l'effet report du schéma d'emplois 2020 et de l'impact des transferts. Il s'établira à 13 563 ETPT.

## ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées prévues	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois
Titulaires et CDI en administration centrale	584	139	7,68	584	150	7,70	0
Titulaires et CDI dans le réseau	287	0	8,30	287	0	8,15	0
CDD et volontaires internationaux	334	0	8,00	334	0	8,10	0
Militaires	194	0	7,70	194	0	7,71	0
Agents de droit local	216	0	7,74	216	0	7,75	0
<b>Total</b>	<b>1 615</b>	<b>139</b>	<b>7,87</b>	<b>1 615</b>	<b>150</b>	<b>7,87</b>	<b>0</b>

## HYPOTHÈSES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en administration centrale et dans le réseau (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel. A ce titre, la prévision ministérielle pour 2021 est de 182 départs à la retraite. Les titulaires partent le plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutées pour des missions limitées dans le temps, connaissent une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de 30 % pour les militaires hors budget du ministère des armées (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est égale à environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

## HYPOTHÈSES D'ENTRÉES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans la limite des évolutions du plafond d'emplois présentées ci-dessus. Par catégorie, les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

## EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	LFI 2020	PLF 2021	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques
Administration centrale	2 237	2 246	0	0	0
Services régionaux	0	0	0	0	0
Opérateurs	0	0	0	0	0
Services à l'étranger	4 619	4 600	4	0	0
Services départementaux	0	0	0	0	0
Autres	1 196	1 222	0	0	0
<b>Total</b>	<b>8 052</b>	<b>8 068</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

N.B. : les personnels relevant des catégories G3 « CDD et volontaires internationaux » et G4 « militaires » pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler, en prévision, selon cet axe. Ils sont donc inscrits par défaut dans la rubrique « Autres ».

A titre indicatif, sur le périmètre ministériel, la consommation de la catégorie G3 s'élevait en 2019 à 1 901,5 ETPT à l'étranger (soit 77% du total des G3) et à 562,6 ETPT en administration centrale (23 % du total). La catégorie G4 comptait en 2019 560 ETPT à l'étranger (soit 90% des G4) et 65 ETPT en administration centrale (10%).

## RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	ETPT
01 Coordination de l'action diplomatique	837
02 Action européenne	104
04 Contributions internationales	0
05 Coopération de sécurité et de défense	365
06 Soutien	1 523
07 Réseau diplomatique	5 239
<b>Total</b>	<b>8 068</b>

Les 8 068 ETPT du programme 105 rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

## Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- État-major du ministère (cabinets du ministre, des secrétaires d'État et secrétariat général) ;
- Inspection générale, conseillers diplomatiques du Gouvernement, Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, Centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

## Action 2 : ACTION EUROPÉENNE



## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- Direction de l'Union européenne ;
- Institutions de l'Union européenne (UE), principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission, pour les experts nationaux détachés (END) rémunérés par le ministère ;
- Ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE, pour les quelques diplomates d'échange français.

### Action 5 : COOPÉRATION DE SÉCURITÉ ET DE DÉFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

### Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation (ressources humaines, affaires financières, systèmes d'information, immeubles et logistique, sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, achats, affaires juridiques internes) ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : Protocole, direction des archives, direction de la communication et de la presse.

### Action 7 : RÉSEAU DIPLOMATIQUE

- Ambassades bilatérales et représentations permanentes (y compris les personnels assurant le soutien des autres programmes du MEAE et des autres administrations présentes à l'étranger).

## RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2020-2021 : 40

## INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

En 2020, le ratio d'efficacité de la gestion des ressources humaines devrait s'établir à 2,25%. Après application du schéma d'emplois et malgré le transfert de 46 agents (principalement dans le cadre de la réintégration des effectifs et de la masse salariale de 3 établissements à autonomie financière (au Brésil, au Costa Rica et en Norvège), les effectifs du ministère de l'Europe et des affaires étrangères baissent et le ratio augmente donc légèrement (+0,01% par rapport à 2019).

En 2021, compte tenu d'un schéma d'emplois neutre et des quelques transferts, le ratio ministériel devrait rester stable à 2,25%.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
<b>Rémunération d'activité</b>	<b>516 947 800</b>	<b>528 491 866</b>
<b>Cotisations et contributions sociales</b>	<b>149 899 145</b>	<b>154 674 450</b>
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	113 014 860	115 425 724
– Civils (y.c. ATI)	85 755 000	87 956 124
– Militaires	27 259 860	27 469 600
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)		
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)		
Cotisation employeur au FSPOEIE		

Catégorie	LFI 2020	PLF 2021
Autres cotisations	36 884 285	39 248 726
<b>Prestations sociales et allocations diverses</b>	<b>4 220 480</b>	<b>4 004 731</b>
<b>Total en titre 2</b>	<b>671 067 425</b>	<b>687 171 047</b>
<b>Total en titre 2 hors CAS Pensions</b>	<b>558 052 565</b>	<b>571 745 323</b>

*FDC et ADP prévus en titre 2*

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 168,1 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel, dont 140,7 M€ au titre des personnels civils et de l'allocation temporaire d'invalidité (ATI) et 27,4 M€ au titre des personnels militaires. S'agissant du programme 105, la contribution totale est de 115,4 M€, répartis à hauteur de 87,9 M€ pour les pensions civiles et ATI et 27,4 M€ pour les personnels militaires.

Le montant prévu au titre du versement de l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) s'élève à 3,36 M€ pour l'ensemble des programmes du MEAE pour un nombre prévisionnel de bénéficiaires de 400. Le montant prévu sur le programme 105 est de 0,6 M€.

## ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
<b>Socle Exécution 2020 retraitée</b>	<b>560,00</b>
Prévision Exécution 2020 hors CAS Pensions	562,01
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2020–2021	0,31
Débasage de dépenses au profil atypique :	-2,32
– GIPA	-0,09
– Indemnisation des jours de CET	-1,53
– Mesures de restructurations	0,00
– Autres	-0,70
<b>Impact du schéma d'emplois</b>	<b>1,18</b>
EAP schéma d'emplois 2020	1,15
Schéma d'emplois 2021	0,02
<b>Mesures catégorielles</b>	<b>2,87</b>
<b>Mesures générales</b>	<b>0,09</b>
Rebasage de la GIPA	0,09
Variation du point de la fonction publique	0,00
Mesures bas salaires	0,00
<b>GVT solde</b>	<b>2,49</b>
GVT positif	4,44
GVT négatif	-1,95
<b>Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA</b>	<b>1,53</b>
Indemnisation des jours de CET	1,53
Mesures de restructurations	0,00
Autres	0,00
<b>Autres variations des dépenses de personnel</b>	<b>3,59</b>
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,00
Autres	3,59
<b>Total</b>	<b>571,75</b>

Le socle de prévision d'exécution 2020 hors CAS Pensions du programme 105 tient compte du débasage de dépenses au profil atypique, dont la garantie individuelle du pouvoir d'achat (décret n°2008-539) et le compte épargne-temps. De

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

plus, la ligne « autres » (-0,70 M€) correspond au débasage de la la prime exceptionnelle Covid (décret n° 2020-570 du 14 mai 2020) versée uniquement en 2020.

Les mesures de périmètres et de transfert pour 2021 se décomposent de la manière suivante :

- l'extension en année pleine des transferts validés en LFI 2020 du fait de la fermeture de trésoreries à Alger et Libreville et la quote-part au titre de 2021 de la fermeture de la trésorerie de Djibouti, soit 3 agents expatriés CDI et deux agents de droit local, pour un montant de hors 359 949 € hors CAS pensions ;
- le rattachement technique d'un ETPT à un autre programme, pour un montant de – 52 870 € hors CAS pensions.

Il est prévu de verser au titre de l'indemnité dite de garantie individuelle de pouvoir d'achat un montant de 0,09 M€ sur le programme 105.

Le GVT positif du programme 105 est évalué à 4,4 M€ (soit 0,77 % de la masse salariale du programme hors CAS pensions), compte tenu de l'évolution indiciaire des agents. L'impact du GVT négatif (effet de noria) est valorisé à hauteur de -1,95 M€ (0,34 % de la masse salariale HCAS), soit un solde de 2,49 M€ (0,43 %).

Enfin, la ligne « Autres » de la rubrique "Autres variations des dépenses de personnel" intègre principalement les crédits nécessaires à la couverture de l'extension en année pleine de l'effet change prix sur les indemnités de résidence à l'étranger (connu en juillet 2020) ainsi qu'une estimation de l'effet prix pour 2021 sur les rémunérations des ADL et les indemnités de résidence à l'étranger. La ligne « Autres variations des dépenses de personnel » intègre également les prévisions d'économies relatives à la suppression progressive de l'IE-CSG (en application du décret n°2015-492 du 29 avril 2015) pour un montant marginal de -0,4 M€.

## COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
Titulaires et CDI en administration centrale	52 181	53 758	52 750	46 569	48 124	47 096
Titulaires et CDI dans le réseau	138 863	136 471	142 745	135 478	133 175	139 211
CDD et volontaires internationaux	68 956	88 166	78 500	62 607	81 203	72 917
Militaires	126 789	122 162	124 017	122 741	118 167	119 823
Agents de droit local	26 326	25 878	23 915	21 959	21 585	19 948

Les coûts d'entrée et de sortie ci-dessus sont calculés sur l'ensemble du périmètre ministériel. Les remarques ci-dessous qui ont également une portée de caractère général peuvent s'appliquer à l'ensemble des programmes des deux missions du périmètre ministériel.

Les coûts globaux correspondent aux coûts moyens 2019 communiqués dans le rapport annuel de performance 2019 majorés pour tenir compte du GVT positif, de l'évolution des effets de change et de prix sur la rémunération des personnels expatriés et de la norme de progression de la rémunération des agents de droit local.

Pour les trois catégories d'emplois G1, G2 et G3, les coûts ont été consolidés sur la base de flux d'entrées et sorties en cohérence avec les données issues du SIRH ministériel.

La comparaison entre prévision et réalisation doit tenir compte du profil de rémunération des agents recrutés par le ministère par catégorie (notamment contractuels expatriés, contractuels en administration centrale, fonctionnaires détachés sur contrat à l'étranger et volontaires internationaux s'agissant des G3).

Pour les agents expatriés relevant des trois catégories d'emplois G2, G3 et G4, ces coûts intègrent les indemnités de résidence à l'étranger (IRE) qui sont revues chaque trimestre, selon les évolutions monétaires de change et de prix de chaque pays, afin de maintenir constant le pouvoir d'achat des agents expatriés (en cas d'appréciation de l'euro, les indemnités sont diminuées pour neutraliser les effets d'aubaine, en cas de dépréciation, les indemnités sont

augmentées pour compenser la perte de pouvoir d'achat). Par conséquent, les coûts sont susceptibles de varier d'une année sur l'autre de manière significative.

Les coûts entrants et sortants à l'étranger tiennent compte de deux phénomènes :

- les ré déploiement de postes vers des pays à plus fortes IRE (en particulier dans les pays du G20) ;
- l'effet change-prix qui peut occasionnellement générer des coûts d'entrée supérieurs aux coûts de sortie lorsque les IRE varient dans le courant de l'année.

S'agissant de la catégorie G3, qui regroupe des personnels affectés en administration centrale, à l'étranger ainsi que des volontaires internationaux, les coûts entrants et sortants tiennent compte des flux entrants et sortants différents en administration centrale et à l'étranger.

Pour la catégorie G4, les coûts d'entrée sont en augmentation et supérieurs aux coûts de sortie en raison notamment du recrutement de personnels plus avancés dans leurs carrières (profil indiciaire moyen des agents recrutés en 2019 plus élevé que celui des agents sortants).

Pour la catégorie d'emplois G5 des agents de droit local (non soumis au CAS pensions), il convient de préciser que les régimes sur lesquels reposent les charges patronales hors CAS évoluent sensiblement selon les législations et organismes locaux. Enfin, les coûts d'entrée sont en moyenne supérieurs aux coûts des sortants en raison du recrutement d'agents de droit local sur des postes davantage qualifiés et à la transformation de postes de G2 en postes G5.

## MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2021	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						238 588	357 882
Extension en année pleine des mesures 2020		G1 et G3	Tous corps	09-2020	8	238 588	357 882
Mesures statutaires						200 312	200 312
Mise en oeuvre du protocole PPCR	2 600	G1 et G2	Tous corps	01-2021	12	200 312	200 312
Mesures indemnitaires						2 432 378	4 576 158
Création d'un complément indemnitaire de type CIA au profit des agents en CDI et CDD en administration centrale	520	G1 et G3	Tous corps	01-2021	12	247 535	247 535
Revalorisation des agents de droit local	1 062	G5	ADL	01-2021	12	998 990	998 990
Revalorisation des agents en CDD et CDI en administration centrale	181	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	222 663	667 989
Revalorisation du complément indemnitaire annuel en administration centrale	2 017	G1	Tous corps	01-2021	12	113 963	113 963
Révision de la cartographie des postes en administration centrale	50	G1 et G3	Tous corps	09-2021	4	89 470	268 410
Révision des barèmes RIFSEEP	2 017	G1	Tous corps	09-2021	4	759 757	2 279 271
<b>Total</b>						<b>2 871 278</b>	<b>5 134 352</b>

Pour les quatre programmes du ministère, le montant total de l'enveloppe catégorielle 2021 s'élève à 4,3 M€. Cette enveloppe intègre la prise en charge financière du protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) pour un montant total de 0,3 M€. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Pour 2021, outre le protocole PPCR au profit des agents titulaires, la revalorisation annuelle des cadres salariaux des agents de droit local (1,6M€) et l'extension en année pleine de diverses mesures indemnitaires prises en 2020 (0,4 M€), les principaux chantiers que le ministère compte mettre en œuvre sont :

- la révision de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise des agents titulaires (1 M€), afin de procéder aux ajustements et rééquilibrages nécessaires, cinq ans après le passage au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Une révision identique est prévue pour les agents contractuels à durée indéterminée ;
- un complément de revalorisation du CIA est prévu pour les agents titulaires, afin de parachever les ajustements intervenus en 2020 (0,15 M€) ;
- après la création en 2020 d'une prime annuelle pour les agents contractuels (CDD et CDI en administration centrale), le montant moyen de la prime des agents en CDD doit être aligné en 2021 sur celui des agents titulaires et CDI ;
- des mesures réglementaires de revalorisation annuelle pour les agents CDD et CDI, des mesures d'ajustement de la cartographie des indemnités des agents titulaires et CDI, et des mesures de revalorisation de la rémunération des nouveaux agents contractuels des filières spécialisées.

**ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2**

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 331	2 000 000		<b>2 000 000</b>
Logement	259	1 000 000		<b>1 000 000</b>
Famille, vacances	35	270 000		<b>270 000</b>
Mutuelles, associations	12 859	1 700 000		<b>1 700 000</b>
Prévention / secours	2 792	350 000		<b>350 000</b>
Autres		150 700		<b>150 700</b>
<b>Total</b>		<b>5 470 700</b>		<b>5 470 700</b>

Les dépenses de restauration recouvrent la participation du MEAE au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et Nantes ainsi que dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprises pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne. Ces dépenses impliquent également le coût d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi du marché de restauration à Paris ainsi que le renouvellement de matériels de cuisine pour les restaurants du MEAE.

Pour 2021, le montant prévisionnel de ces dépenses de restauration a été revu à la hausse en lien avec la reconduction au 1er janvier 2021 du marché de restauration pour les trois restaurants administratifs parisiens. Compte tenu des contraintes actuelles qui pèsent sur les prestataires (loi EGALIM, maintien des mesures liées au covid-19), il est fort probable que le budget consacré à la restauration augmente. Cet impact a été évalué à + 2€ par repas subventionné par le MEAE soit environ 447 100 €.

Les dépenses de logement concernent principalement les conventions de réservation pluriannuelles passées avec des bailleurs sociaux dans le but de maintenir le niveau du parc des logements sociaux affectés aux agents. L'entrée en vigueur de la loi ELAN va impacter les modalités de réservation de logements du ministère et donc les modalités de paiement des réservations avec éventuellement un coût financier plus élevé. Toutefois, il n'est pas possible d'en évaluer les impacts financiers puisque ces modalités de paiement sont, au moment de la rédaction de ce PAP, inconnues.

Une dotation de 0,27 M€ est consacrée à la réservation, dans le cadre d'un marché public, de 30 berceaux dans des crèches du réseau People & Baby (région parisienne) et de 5 berceaux dans des crèches du réseau les Petits chaperons rouges (Nantes). Le renouvellement du marché actuel, qui prendra fin au 30 juillet 2021, entraînera

éventuellement un surcoût pour atteindre l'objectif à minima de maintenir le nombre de berceaux attribués chaque année aux agents du ministère.

Concernant la mutuelle, la convention de référencement sur la période 2017-2024, visant à assurer la protection sociale complémentaire pour les risques « santé » et « prévoyance » des agents publics actifs et retraités du MEAE, fixe la contribution à la Mutuelle des affaires étrangères et européennes entre 0,9 M€ et 1,2 M€.

Les associations suivantes bénéficient de subventions, dont le montant en 2021 est estimé à 446k€ : AFCA – association française des conjoints d'agents, AACS – association artistique culturelle et sportive à Paris, ASCAEN – association sportive et culturelle des Affaires étrangères à Nantes, AAEMAE – association amicale d'entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – association des retraités et anciens du MEAE à Nantes, AREMAE - association des retraités du MAE à Paris. Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives ou mènent des actions sociales au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille. De plus, d'autres associations du ministère sollicitent des subventions ponctuelles pour financer des projets spécifiques au bénéfice des agents.

La dotation « prévention / secours » concerne les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départ en poste et le fonctionnement du service de la médecine de prévention. Elle inclut aussi la prise en charge d'éventuels frais médicaux exceptionnels d'agents de droit local (ADL), ainsi que les frais médicaux de ces agents dans 15 pays dans lesquels le système de couverture santé est défaillant. Cette dernière catégorie de dépenses à destination des ADL a connu ces dernières années une forte augmentation qui pourrait se poursuivre en 2021 du fait de la situation sanitaire mondiale.

Les autres types de dépenses concernent notamment les fêtes de Noël de Paris et de Nantes pour les enfants d'agents jusqu'à 12 ans révolus, le paiement des consultants spécialisés (psychologue, notaire, avocat...) mis à disposition des agents par le service social à Paris et à Nantes et l'adhésion du ministère au Centre inter-entreprise de l'expatriation (CINDEX) et à l'International Dual Career Network (ICDN), organismes permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste à l'étranger.

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## CROCUS

## DESCRIPTION DU PROJET

L'outil de comptabilité à l'étranger « Crocus », successeur de « Corège », a reçu l'avis conforme de la DINSIC le 16 février 2017 suivant l'article 3 du décret 2014-879 du 1er août 2014 relatif au système d'information et de communication de l'État. Il vise à moderniser la gestion et la comptabilité des postes diplomatiques et consulaires en s'appuyant sur des solutions innovantes simplifiant et fiabilisant l'action des gestionnaires comptables à l'étranger. Il proposera notamment un modèle organisationnel adaptable aux multiples configurations, du plus grand poste au plus petit poste à présence diplomatique (PPD) à l'étranger, un volet programmation, une comptabilité patrimoniale ainsi qu'une comptabilité d'analyse des coûts.

Année de lancement du projet	2016
Financement	0105-06
Zone fonctionnelle principale	Finances

## COÛT ET DURÉE DU PROJET

## Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,90	2,90	2,00	2,00	2,00	2,00	2,10	2,10	0,50	0,50	9,50	9,50
Titre 2	1,50	1,50	0,50	0,50	0,40	0,40	0,40	0,40	0,30	0,30	3,10	3,10
<b>Total</b>	<b>4,40</b>	<b>4,40</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>2,40</b>	<b>2,40</b>	<b>2,50</b>	<b>2,50</b>	<b>0,80</b>	<b>0,80</b>	<b>12,60</b>	<b>12,60</b>

## Évolution du coût et de la durée

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	12,60	12,60	0,00
Durée totale en mois	59	72	+22,03

En raison de la crise sanitaire et du confinement, le développement de Crocus a été interrompu pendant un peu plus de deux mois. La reprise s'est faite progressivement. L'objectif de déploiement d'une version complète au 1er janvier 2021 ne pourra pas être tenu en raison du retard pris durant le confinement ; par conséquent ce déploiement est décalé d'un an. Une nouvelle version de l'application sera déployée fin 2020, fournissant les fonctionnalités

nécessaires pour que les postes situés dans la zone euro puissent utiliser l'application dès janvier 2021 (13 pays concernés).

## GAINS DU PROJET

### Évaluation des gains quantitatifs du projet

	Au lancement	Actualisation	Écarts en %
Gain annuel en M€ hors titre 2	0,45	0,45	0,00
Gain annuel en M€ en titre 2	2,80	2,80	0,00
Gain annuel moyen en ETPT	0	0	
Gain total en M€ (T2 + HT2) sur la durée de vie prévisionnelle de l'application	43,50	43,50	0,00
Délai de retour en années	10	10	+3,09

Les gains sont estimés en prévision d'une part de la diminution des dépenses en régie liée à la mise en place de moyens modernes de paiement comme la « carte achat » et d'autre part à la réduction des frais de transport de 5,5 tonnes de pièces comptables acheminées aujourd'hui jusqu'à la Cour des comptes par avion, transporteur express et camion.

## SAPHIR

### DESCRIPTION DU PROJET

Le projet « Saphir » (système d'archivage pour l'histoire, l'information et la recherche) a pour but de mettre en œuvre un système d'archivage électronique basé sur le logiciel « Vitam », lancé officiellement le 9 mars 2015 et auquel les ministères de la Culture, des Armées, des Affaires étrangères ainsi que les Services du Premier ministre se sont associés pour créer et maintenir une solution logicielle qui réponde aux problématiques d'archivage électronique pour l'État. « Saphir » permet de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du ministère des Affaires étrangères. On citera notamment la correspondance diplomatique, les bases de données documentaires, les données des applications consulaires (état civil, registre mondial), les supports particuliers (documents numérisés, image, texte et son) ainsi que les données de l'intranet ministériel.

Année de lancement du projet	2015
Financement	Programme 105 - Soutien
Zone fonctionnelle principale	Archives définitives

### COÛT ET DURÉE DU PROJET

#### Coût détaillé par nature

(en millions d'euros)

	2018 et années précédentes		2019 Exécution		2020 Prévision		2021 Prévision		2022 et années suivantes		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Hors titre 2	2,00	1,90	1,20	1,20	0,40	0,40	1,30	1,30	0,00	0,00	4,90	4,80
Titre 2	1,50	1,50	0,50	0,50	0,30	0,30	0,50	0,50	0,00	0,00	2,80	2,80
<b>Total</b>	<b>3,50</b>	<b>3,40</b>	<b>1,70</b>	<b>1,70</b>	<b>0,70</b>	<b>0,70</b>	<b>1,80</b>	<b>1,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7,70</b>	<b>7,60</b>



---

**Action de la France en Europe et dans le monde**

---

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**Évolution du coût et de la durée**

	Au lancement	Actualisation	Écart en %
Coût total en M€	5,00	7,60	+52,00
Durée totale en mois	45	73	+62,22

Après une version pilote déployée en mai 2019, la suite de l'année a été consacrée au développement des fonctionnalités nécessaires à la première version cible, ainsi qu'à la stabilisation de ce système à l'architecture complexe. Le déploiement a donc été repoussé en mars 2020 puis stoppé suite au confinement. A l'été, des travaux ont pu reprendre afin de déployer le système complet en production pendant la période estivale, mais aussi de mener à bien une chaîne automatisée de versement d'archives. La fin de l'année sera consacrée à l'étude de la mise en œuvre d'un troisième système de stockage (dit « offre froide »).

Compte tenu du retard accumulé au premier semestre, la dernière montée de version Vitam envisagée fin 2020 devra être menée au premier semestre 2021.

Il reste par ailleurs de nombreux pans fonctionnels non aboutis, en cours de priorisation, qui devront faire l'objet d'un arbitrage afin de déterminer l'atterrissage du projet en termes de périmètre et de budget.

Le projet s'inscrit dans le « cadre stratégique commun de modernisation des archives » de la circulaire du Premier ministre N°5815/SG du 7 octobre 2015. Il est destiné à répondre à l'obligation légale d'archivage. Les gains sont difficilement chiffrables étant donné qu'il est question d'une valeur non destructive ; le projet ne permet pas d'engendrer des gains, mais de se prémunir d'une perte.

**ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)**

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2020

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 (RAP 2019)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2019 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2019	AE (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2020 + reports 2019 vers 2020 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020
134 682 669	0	1 149 126 493	1 139 721 070	114 026 669

## ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP au-delà de 2023
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2020	CP demandés sur AE antérieures à 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE antérieures à 2021
114 026 669	16 953 129 0	12 553 749	15 528 560	68 991 231
AE nouvelles pour 2021 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2021 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2021	Estimation des CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021
1 155 110 538 7 675 000	1 139 672 141 7 675 000	9 014 106	6 424 291	0
<b>Totaux</b>	<b>1 164 300 270</b>	<b>21 567 855</b>	<b>21 952 851</b>	<b>68 991 231</b>

## CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2021

CP 2021 demandés sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2022 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021	CP au-delà de 2023 sur AE nouvelles en 2021 / AE 2021
98,67 %	0,78 %	0,55 %	0,00 %

L'échéancier a été réalisé à partir des évaluations fournies par les responsables d'unité opérationnelle du programme 105 lors de la seconde actualisation de la programmation des crédits 2020.

Les engagements non couverts au 31 décembre 2020 sont estimés à 114 M€ et concernent :

- le loyer du bâtiment de la Courneuve ;
- des baux fermes de location à l'étranger ;
- des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissements relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques, de renforcement de la sécurité ;
- des restes à payer sur divers engagements non soldés en fin de gestion à l'administration centrale ou à l'étranger.

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 5,1 %****01 – Coordination de l'action diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	66 927 248	26 288 596	<b>93 215 844</b>	150 000
Crédits de paiement	66 927 248	26 288 596	<b>93 215 844</b>	150 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°1 "Coordination de l'action diplomatique" s'élèvent à 26,29 M€. Cette action regroupe les dépenses dites d'état-major, relatives notamment au fonctionnement des cabinets, ainsi que celles relatives au protocole, à la communication et à la presse ainsi qu'à la protection de nos ressortissants à l'étranger via l'action du centre de crise et de soutien.

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	66 927 248	66 927 248
Rémunérations d'activité	44 459 630	44 459 630
Cotisations et contributions sociales	21 594 462	21 594 462
Prestations sociales et allocations diverses	873 156	873 156
Dépenses de fonctionnement	22 574 846	22 574 846
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	22 574 846	22 574 846
Dépenses d'intervention	3 713 750	3 713 750
Transferts aux ménages	3 713 750	3 713 750
<b>Total</b>	<b>93 215 844</b>	<b>93 215 844</b>

**1) Protocole**

	AE = CP
<b>PROTOCOLE total</b>	<b>9 590 000</b>
Visites d'État, de chefs d'État ou de travail	1 198 584
Accueil de personnalités	550 000
Frais liés à des déplacements à l'étranger du Premier ministre	1 000 000
Conférences internationales	5 000 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traductions	800 000
Missions liées à des voyages officiels	351 416
Manifestations intermédiaires	400 000

La dotation de l'enveloppe visites en France de chefs d'État et de gouvernement est destinée à couvrir les dépenses liées aux visites d'État, officielles, ou de travail des chefs d'État et de gouvernement étrangers en France. Les visites d'État (5% de l'activité), au format le plus important, se caractérisent par un pavoiement spécifique de certains

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

édifices publics et d'artères de la ville de Paris et peuvent s'accompagner de déplacements en région. Le coût global d'une visite d'État est en moyenne de 0,14 M€. Les visites de travail représentent environ 70% de l'ensemble des visites (environ soixante-dix par an), les visites officielles environ 15% (une quinzaine de visites) et les autres visites 15% (une quinzaine de visites).

La dotation relative à l'accueil des personnalités concerne les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg ainsi que la délivrance de badges d'accès aux personnels des ambassades étrangères en France.

Une dotation de 1 M€ permet de pourvoir aux déplacements à l'étranger du Premier ministre dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux (dépenses des missions préparatoires et des précurseurs, transport, hébergement de la délégation officielle, participation à la réception pour la communauté française).

La dotation des conférences internationales permettra de financer la 44ème session de la Réunion consultative du Traité sur l'Antarctique (RCTA) prévue du 7 au 26 juin 2021.

Le budget alloué aux distinctions honorifiques est destiné à poursuivre l'attribution de décorations aux vétérans de la Seconde guerre mondiale et à couvrir l'achat des décorations françaises décernées aux personnalités étrangères à l'occasion de visites officielles, diplomates étrangers en fin de mission, étrangers décorés dans les ordres nationaux ainsi que dans les ordres ministériels des Palmes académiques et des Arts et Lettres.

Le niveau des dépenses d'interprétation et de traduction est maintenu, compte tenu de la politique souhaitée par le MEAE d'accroître le nombre de langues dans lesquelles le site internet « France Diplomatie » est traduit de six à dix. Par ailleurs, environ 800 à 900 prestations d'interprétation sont assurées chaque année, notamment pour le Président de la République, le Premier ministre, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères et ses secrétaires d'État auxquelles s'ajoutent 3 400 à 3 800 prestations de traduction. Le volet interprétation représente plus de 80% des dépenses, ces dernières étant en grande partie externalisées.

Le budget des missions et voyages officiels prend en charge essentiellement les missions préparatoires des précurseurs missionnés dans le cadre des déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de protection des hautes personnalités (SPHP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

La dotation conférences intermédiaires permet de couvrir les frais liés à des conférences et séminaires d'experts et de hauts fonctionnaires, organisés généralement au centre de conférences ministériel afin d'en limiter les coûts.

**2) État-major**

	AE = CP
<b>ÉTAT-MAJOR (total)</b>	<b>9 751 605</b>
Déplacements ministériels	4 844 855
Dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre	1 915 000
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre	35 000
Subventions cabinets	1 274 478
Interventions - dont subventions du CAPS	873 000
PIPA	734 000
CNEMA	75 272

Les déplacements ministériels couvrent les frais de transport et d'hébergement des délégations ministérielles. Le nombre de missions et de missionnaires varie en fonction de l'activité politique du ministère et du contexte international.

Les crédits de fonctionnement de l'hôtel du ministre correspondent aux dépenses liées à l'activité quotidienne du cabinet du ministre et des cabinets du ministre délégué chargé du commerce extérieur et de l'attractivité, du secrétaire d'État chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie ainsi que du secrétaire d'État chargé des affaires européennes. Ces dépenses contribuent à la mise en œuvre de la politique étrangère et à la promotion de notre diplomatie auprès d'interlocuteurs étrangers et français, à l'occasion d'événements internationaux lorsqu'ils sont organisés au sein de l'hôtel du ministre et/ou du château de la Celle Saint Cloud. Les dépenses à l'extérieur de l'hôtel du ministre regroupent le financement des événements internationaux lorsque ceux-ci sont organisés sur le territoire national, hors des emprises citées supra.

Les crédits d'intervention des cabinets permettront d'accorder des subventions à une cinquantaine d'associations. Les crédits des cabinets augmentent de + 0,05M€ par rapport à 2020 afin d'accroître la subvention octroyée au Forum de Paris sur la paix.

Les crédits d'intervention du Centre d'analyse, de prévision et de stratégie (CAPS) baissent de - 0,04 M€ par rapport à 2020 en raison de deux éléments : la prise en compte d'une mesure d'économie de - 0,09 M€ liée aux experts techniques internationaux pris en charge par le CAPS et la hausse de + 0,05 M€ pour soutenir les centres de recherche français et la réflexion académique sur les sujets de politique étrangère.

Les crédits alloués au programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), piloté par le CAPS, permettent d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 2 000 personnes depuis le lancement du programme en 1989.

Enfin, 0,08 M€ sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement de la Commission nationale pour l'élimination des mines antipersonnel (CNEMA).

### 3) Communication

	AE = CP
<b>COMMUNICATION total</b>	<b>2 853 991</b>
Acquisition d'information et de documentation	982 980
Actions de communication événementielle	545 330
Autres actions de communication	758 681
Invitations de journalistes étrangers	543 000
Subventions aux associations presse diplomatique	24 000

L'enveloppe consacrée à l'acquisition d'information et de documentation est destinée à l'achat de presse d'actualité et spécialisée au numéro ainsi que la souscription d'abonnements, sur support dématérialisé lorsque cela est possible, pour les cabinets ministériels, les services d'administration centrale et l'ensemble des postes diplomatiques à l'étranger. Elle recouvre également la souscription d'abonnements à des bases de données, aux principales agences de presse et à des outils de veille nécessaires à la réalisation d'une veille stratégique globale et à la confection de panoramas de presse, ainsi que le paiement des droits de copie afférents.

Les actions de communication événementielle visent à renforcer la compréhension des Français des missions du MEAE et de son réseau au travers d'événements ponctuels ou récurrents et de publications.

Les autres actions de communication sont destinées à informer et faire comprendre au grand public, français et étranger, les enjeux de l'action extérieure et la position internationale de la France. La communication multimédia permet au ministère d'assurer une présence toujours plus dynamique sur internet et les réseaux sociaux, avec pédagogie et fiabilité. Elle se traduit concrètement par :

- le site internet France Diplomatie disponible en six langues (français, anglais, allemand, espagnol, arabe et russe), qui attire 1,6 million de visiteurs par mois, et les 270 sites des postes ;

---

**Action de la France en Europe et dans le monde**

---

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

- le compte Twitter de France Diplomatie, qui compte 1,1 million d'abonnés en langue française auxquels il faut ajouter 500 000 abonnés dans les autres langues, et les 163 comptes Twitter des postes qui rassemblent également 1,1 million d'abonnés ;
- la page Facebook du ministère qui draine environ 450 000 abonnés.

L'enveloppe dédiée aux invitations de journalistes étrangers permet à des journalistes étrangers de venir en France, à l'occasion d'événements internationaux ou pour des déplacements centrés sur des thématiques prioritaires telles que la diplomatie économique, le fonctionnement des médias, le développement durable, la lutte contre le terrorisme et les manipulations de l'information, le tourisme, la culture ou la gouvernance démocratique. Il permet ainsi de relayer les positions de la France auprès de la presse étrangère et contribue à la promotion de la France dans le monde.

Les subventions aux associations de presse diplomatique permettent d'affirmer notre soutien à la presse diplomatique française et étrangère. Les bénéficiaires sont l'association de la presse étrangère (APE), l'association de la presse diplomatique française (APDF) et la Maison des journalistes (MDJ).

#### 4) Centre de crise et de soutien

	AE = CP
<b>CENTRE DE CRISE total</b>	<b>4 093 000</b>
Fonctionnement	3 903 000
Subventions	190 000

Les crédits du centre de crise et de soutien (CDCS) devraient être utilisés comme suit :

- 2 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonome ;
- 0,8 M€ en achats en France de biens et services pour assurer le fonctionnement courant du centre, dont les missions de formation ;
- 0,7 M€ pour l'achat et le transport d'équipements de sécurité et de biens de première nécessité ;
- 0,4 M€ pour le matériel médical et le renforcement des capacités de prise en charge locale des Français blessés dans les attaques terroristes à l'étranger ;
- 0,19 M€ alloués aux associations de victimes et d'aide aux victimes (« France victimes », la fédération nationale des victimes d'accidents collectifs et l'association française des victimes du terrorisme).

A cette enveloppe s'ajoutent, le cas échéant, les moyens mobilisés par le ministère afin d'assurer la protection des ressortissants français à l'étranger en cas de crise (moyens mobilisés en 2020 pour le rapatriement de nos ressortissants bloqués à l'étranger en lien avec le contexte sanitaire mondial).

## ACTION 3,1 %

### 02 – Action européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	11 306 150	45 656 925	<b>56 963 075</b>	0
Crédits de paiement	11 306 150	45 656 925	<b>56 963 075</b>	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 2 "Action européenne" s'élèvent à 45,66 M€. L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (44,95 M€) et les activités hors contributions (0,71 M€).

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	11 306 150	11 306 150
Rémunérations d'activité	8 423 401	8 423 401
Cotisations et contributions sociales	2 806 205	2 806 205
Prestations sociales et allocations diverses	76 544	76 544
Dépenses de fonctionnement	15 000	15 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	45 641 925	45 641 925
Transferts aux ménages	45 641 925	45 641 925
<b>Total</b>	<b>56 963 075</b>	<b>56 963 075</b>



**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**1) Action européenne hors contributions**

	AE = CP
<b>ACTION EUROPÉENNE HORS CONTRIBUTIONS total</b>	<b>705 135</b>
Communication ministre affaires européennes	15 000
Subventions ministre affaires européennes	690 135

Ces crédits participent de l'information sur l'Europe. Les subventions sont notamment versées au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes.

**2) Les contributions européennes**

	AE = CP
<b>CONTRIBUTIONS EUROPÉENNES total</b>	<b>44 951 790</b>

Les crédits relatifs aux contributions européennes s'élèvent à 44,95M€. Cette activité enregistre une très légère baisse par rapport à la LFI 2020.

La demande de dotation en faveur du Conseil de l'Europe reste stable. Le risque budgétaire présenté par les retards de paiement de la Russie s'est atténué en raison de son retour au sein de l'organisation et le paiement d'une partie des contributions dues par cet État.

Le ministère adopte une position vigilante visant à contenir la hausse structurelle des budgets des organisations dites "coordonnées", notamment au sein du Comité de coordination des rémunérations (CCR) où la France joue un rôle moteur sur les enjeux principaux (méthode d'ajustement des rémunérations, clause de faisabilité budgétaire et révision des régimes de pensions).

<b>Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €</b>	AE = CP
CE - Conseil de l'Europe	40 500 769
AFETI - Expertise France (Agence Française d'Expertise Technique Internationale)	1 200 000
OSCE - Fonds fiduciaire	1 000 000
UEO - Union de l'Europe Occidentale (UEO)	1 351 021
FAL - Fondation Annah Lindh	250 000
UPM - Union pour la Méditerranée	400 000

GCERF - Global Community Engagement and Resilience Fund	250 000
<b>TOTAL</b>	<b>44 951 790</b>

**ACTION 36,4 %****04 – Contributions internationales**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	670 911 393	<b>670 911 393</b>	0
Crédits de paiement	0	672 911 393	<b>672 911 393</b>	0

Les dépenses hors titre 2 de l'action n°4 "Contributions internationales" se composent uniquement de crédits d'intervention (titre 6).

En 2021, une provision de 25,8 M€ sera réservée au financement de dépenses inéluctables liées aux opérations de maintien de la paix (OMP) ainsi qu'à la contribution française à la Facilité européenne de paix (FEP), deux dépenses dont le montant définitif ne peut être connu à ce stade.

L'action 4 recouvre les contributions internationales allouées par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères aux organisations internationales (OI) appartenant ou non au système de l'organisation des Nations unies.

Le MEAE détient une compétence générale en matière de suivi des enjeux diplomatiques et de pilotage stratégique des OI. 83 organisations, conventions et programmes internationaux sont rattachés au programme 105 pour le versement des contributions obligatoires au financement desdites OI, y compris les 12 opérations de maintien de la paix (OMP) menées par l'Organisation des Nations unies (ONU).

Les budgets des organisations peuvent évoluer, notamment pour prendre en compte des dépenses non budgétées initialement ou plus importantes que prévues, même si la France mène une campagne active, en accord avec d'autres États membres, pour obtenir des organisations la mise en œuvre de l'objectif de croissance zéro en valeur (CNZ : croissance nominale zéro). Toutefois, la CNZ n'entraîne pas nécessairement une stabilité de la contribution nationale en raison notamment du poids croissant des pensions à verser à partir de comptes spéciaux.

Par ailleurs, la France, par la voix du Président de la République, manifeste une volonté politique affirmée en faveur du système multilatéral. Le MEAE note avec préoccupation les tendances à la fragmentation et à la complexification de ce système, les facteurs susceptibles d'en affecter la soutenabilité financière et les risques de dérive par rapport au principe de capacité à payer pour la répartition de la charge financière entre États.

Aussi, afin de garantir le financement durable du système multilatéral, la France défend une double approche fondée, d'une part, sur l'évaluation, la rationalisation et la maîtrise des mandats des différentes organisations (croissance externe) et, d'autre part, sur la gestion rigoureuse et efficiente des ressources à la disposition de ces organisations afin d'en contenir les budgets (croissance interne).

Le niveau des contributions françaises est fonction de la quote-part applicable à la France et de sa révision. Le barème des quotes-parts pour le financement du budget ordinaire de l'ONU et des OMP pour la période 2019-2021, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, s'établit pour 2020-2021 à 4,427% pour les contributions des OI du système onusien et à 5,6124% pour les contributions relevant des OMP. Un nouveau barème entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

En outre, il convient de noter que d'autres ministères sont responsables du versement de certaines autres contributions obligatoires de la France à des organisations internationales dont l'activité et les enjeux sont circonscrits à leur domaine de compétence sectoriel, sans impact plus large sur le système international et les relations internationales.

Au sein du ministère, plusieurs directions, thématiques ou géographiques, sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme, d'y définir les positions françaises et d'effectuer, en lien avec la direction des affaires financières, le suivi des contributions internationales correspondantes. Le ministère s'appuie par ailleurs sur le réseau des représentations permanentes de la France. Il entretient des relations étroites avec le Parlement et la société civile en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions et d'expliquer et valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

Il convient également de souligner que 73% en valeur de ces contributions (y compris les OMP) sont appelées en devises et sont donc tributaires de l'évolution de six taux de change. 91% de ces contributions en devises sont libellées en dollars des États-Unis (USD), soit 444,3 M€.

Les taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2021 sont les suivants :

Taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2021		€/1DEV	DEV/1€
Couronnes danoises	DKK	0,135	7,407
Dollars américains	USD	0,859	1,165
Dollars australiens	AUD	0,607	1,647
Dollars canadiens	CAD	0,690	1,449
Francs suisses	CHF	0,924	1,082
Livres sterling	GBP	1,190	0,840
Roupiés mauriciennes	MUR	0,025	40,650

Un mécanisme de couverture du risque de change pour 2021 est mis en place par le ministère avec l'Agence France Trésor à hauteur de 391 millions de dollars et de 35 millions de francs suisses, soit un taux de couverture de 80% des contributions en devises.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	670 911 393	672 911 393
Transferts aux ménages	670 911 393	672 911 393
<b>Total</b>	<b>670 911 393</b>	<b>672 911 393</b>

Les tableaux ci-dessous présentent l'ensemble des contributions par unité de budgétisation : opérations de maintien de la paix, contributions payables en euros et contributions payables en devises. Certaines organisations font l'objet de contributions dans différentes devises (en euros et dollars pour l'AIEA, la FAO, l'OTICE ; en dollars américains, canadiens et couronnes danoises pour l'OACI et en francs suisses et dollars américains pour l'OMS).

Toutes les contributions payables en devises ont été valorisées en euros aux taux indiqués ci-dessus. Les contributions internationales en devises hors OMP représentent 29% de la dotation des CIOMP. Les OMP représentent encore 44% de l'action 4, malgré la baisse continue de leur budget.

(1) Opérations de maintien de la paix (OMP)	293 885 884
(ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2021)	
<b>Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €</b>	<b>AE = CP</b>

MONUSCO	Mission de l'organisation des NU pour la stabilisation en République Démocratique du Congo	51 103 974
MINUSS	Mission des NU au Soudan du Sud	55 546 951
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation au Mali	56 404 659
MINUAD	Opération hybride Union Africaine-NU au Darfour	8 854 464
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des NU pour la stabilisation de la République Centrafricaine	43 058 591
BANUS	Bureau d'appui des NU à la Somalie	22 910 947
FINUL	Force intérimaire des NU au Liban	25 490 060
FISNUA	Force intérimaire de sécurité des NU pour Abyei	12 483 196
FNUOD	Force des NU chargée d'observer le désengagement - Golan	1 907 349
UNFICYP	Force des NU chargée du maintien de la paix à Chypre	2 193 020
MINURSO	Mission des NU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental	2 895 877
MINUK	Mission d'administration intérimaire des NU au Kosovo	2 522 077

En juillet 2020, l'Assemblée générale a, pour la première fois depuis 2014, approuvé un budget pour les OMP en légère hausse à périmètre constant (6,58 Mds \$ pour le biennium 2020-2021 contre 6,52 Mds \$ pour le précédent) afin de faire face aux imprévus liés à l'épidémie de covid-19. Néanmoins, cette hausse globale du budget des OMP ne s'est pas traduite par une augmentation sur le programme 105 en raison d'un taux de budgétisation euro-dollar favorable.

Par ailleurs, il convient de souligner que si la Mission des Nations unies pour l'appui à la justice en Haïti (MINUJUSTH) a bien fermé en octobre 2019, le mandat de la MINUAD a quant à lui été reconduit jusqu'au 31 décembre 2020 contrairement aux prévisions de l'année précédente. Cette OMP devrait être remplacée par un bureau d'assistance.

<b>(2) Contributions internationales payables en EUROS (A+B)</b>		<b>184 786 081</b>
(ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2021)		
<b>Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €</b>		<b>AE = CP</b>
<b>(A) Contributions en EUROS aux organisations des Nations unies</b>		<b>89 583 672</b>
AIEA-EUR	Agence internationale de l'énergie atomique	14 693 693
UNESCO-EUR	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture	13 075 064
CPI	Cour pénale internationale	11 771 935
OAA-EUR	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	8 334 005
AIEA FCT	AIEA - Fonds de coopération technique en euros	3 825 931
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques	3 285 785
ONU-DOP	Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU	7 500 000
ONU-JEA et VNU-EUR	Jeunes experts associés et Volontaires des Nations unies	3 083 078
HCR-CNDA	Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés	1 113 367
CIRC	Centre international de recherche sur le cancer ( <i>en CP seulement</i> )	2 000 000
OTICE-EUR	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	2 627 894
PNUE-740-BARCELONE-PAM	Convention de Barcelone pour la protection de la mer méditerranée contre la pollution – Plan d'action pour la Méditerranée	1 954 037
TSL	Tribunal Spécial Liban	1 500 000
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques et Protocole de Kyoto	1 177 701
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	13 790 338

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

<b>(B) Contributions en EUROS aux organisations HORS Nations unies</b>		<b>95 053 253</b>
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	26 753 985
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques	21 398 903
OSCE-BU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe – Budget unifié	14 440 346
IMA	Institut du monde arabe	12 354 000
OSCE-MSOU	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe - Mission d'observation spéciale en Ukraine	7 267 034
CICR	Comité international de la Croix Rouge	7 500 000
CPS	Communauté du Pacifique	2 400 000
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	2 938 985

Les contributions internationales en euros sont en hausse par rapport à la LFI pour 2020, ce qui permettra d'accroître l'effort français de 17M€ dans les domaines suivants:

- contributions volontaires pour la création de nouveaux postes dans le cadre du programme **Jeunes experts associés (JEA)** ; la France finance actuellement une vingtaine de postes par an, loin derrière l'Allemagne, la Suède, le Japon ou encore la Chine qui en financent une soixantaine. Les JEA constituent un outil d'influence majeur et permettent de maintenir la présence française à plus long terme dans les organisations internationales.
- **contributions volontaires en matière de sécurité, notamment au profit de l'AIEA et de l'OIAC**. Ces crédits viseront à soutenir la mission de vérification de l'AIEA en Iran ainsi que le renforcement des capacités nationales en matière de sécurité nucléaire (lutte contre le terrorisme nucléaire ou radiologique). Notre contribution volontaire pour l'OIAC appuiera en priorité le fonds spécial pour les missions en Syrie, conformément à l'engagement du Président de la République et du ministre, mais également le fonds spécial pour renforcer la cybersécurité.
- **contributions volontaires en matière de prévention des conflits au sein du système onusien**. Ces contributions concerneront principalement les départements des affaires politiques (DAP) et des opérations de maintien de la paix (DOMP) de l'ONU.
- une **contribution au bénéfice des organes juridiques des Nations unies** afin de renforcer l'influence de la France par l'intermédiaire de la promotion de la conception française du droit. Les organes qui pourraient bénéficier de ces contributions sont le bureau des affaires juridiques de l'ONU, la Cour pénale internationale (CPI) ou encore l'Autorité internationale des fonds marins.

<b>(3) Contributions internationales payables en DEVICES</b>		<b>194 239 428</b>
<b>Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €</b>		<b>AE = CP</b>
<b>Contributions en dollars US (taux de 1,17 USD/1€)</b>		<b>150 414 397</b>
ONU	Organisation des Nations unies (USD)	107 675 013
OAA/FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (USD)	10 292 517
OMS	Organisation mondiale de la santé (USD)	7 818 695
PNUE-700	Programme des Nations unies pour l'environnement (USD)	6 483 435
MTPI	Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (USD)	3 757 156
JEA et VNU	Jeunes experts associés et volontaires des Nations unies (USD)	4 317 787
OTICE	Commission préparatoire de l'Organisation pour le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (USD)	2 861 783
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique (USD)	2 051 022
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (USD)	1 116 529
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	4 040 460

Contributions en francs suisses (taux de 1,08 CHF/1€)		40 728 667
OIT	Bureau international du travail (CHF)	16 943 961
OMS	Organisation mondiale de la santé (CHF)	10 894 075
OMC	Organisation mondiale du commerce (CHF)	6 906 022
OMM	Organisation météorologique mondiale (CHF)	2 876 676
OIM	Organisation internationale pour les migrations (CHF)	2 453 285
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	654 648
Contributions en autres devises		3 096 365
OACI-BO	Organisation de l'aviation civile internationale – Budget ordinaire (CAD)	1 781 565
Autres	Contributions inférieures à 1 million d'euros	1 314 800

Les contributions internationales en devises enregistrent une baisse de 6,6M€ par rapport à la LFI 2020, principalement grâce au renforcement de l'euro vis-à-vis du dollar.

## ACTION 5,7 %

### 05 – Coopération de sécurité et de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	67 239 670	38 127 645	<b>105 367 315</b>	4 750 000
Crédits de paiement	67 239 670	38 127 645	<b>105 367 315</b>	4 750 000

L'action n° 5 "Coopération de sécurité et de défense" concerne les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui se décomposent pour 2021 en 34,2 M€ de crédits d'intervention et en 3,95 M€ de crédits de fonctionnement.

Composante de l'action diplomatique de la France, la coopération de sécurité et de défense contribue à la sécurisation de nos ressortissants tant sur le sol national qu'à l'extérieur. Elle inscrit son action dans la stratégie française sur le long terme de réponse globale « post crise » ainsi que de la prévention des crises. Dans cet objectif, elle travaille en partenariat étroit avec l'ensemble des acteurs de cette thématique, ministères et opérateurs publics. A cet effet, cette direction planifie, pilote et conduit la coopération structurelle relevant des continuum « défense-sécurité » et « sécurité-développement ». Elle intervient en qualité d'intégrateur, par l'engagement des capacités des partenaires régaliens des ministères de l'Intérieur et des Armées, et d'opérateur, par l'animation de son réseau de coopérateurs à l'étranger placés auprès des autorités des États partenaires et d'organisations régionales : 310 coopérateurs en 2020 (soit - 4 par rapport à 2019 dont -3 au titre de l'exercice « AP 2022 » de réforme des réseaux de l'État à l'étranger), dont 250 coopérateurs militaires techniques et 60 experts techniques internationaux.

Dans ses modes d'action, la DCSD décline ses savoir-faire en les adaptant aux besoins exprimés par les États partenaires, aux thématiques, aux zones géographiques, aux pays ou aux organisations régionales ciblés. Elle retient en priorité le conseil de haut niveau des autorités civiles et militaires dans le domaine de la sécurité et de la défense, et plus récemment, de la justice et des douanes, la formation de leurs cadres, l'expertise conceptuelle, technique ou logistique, ainsi que l'aide directe en équipements ou encore l'appui aux exportations.

Depuis 2018 et la prolongation par le MEAE du plan d'action gouvernemental contre la radicalisation et le terrorisme (PART) via le plan d'action contre le terrorisme, la DCSD a réorienté une large partie de sa coopération structurelle vers la réforme des systèmes de sécurité (RSS), la lutte contre le terrorisme ainsi que les migrations irrégulières.

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	67 239 670	67 239 670
Rémunérations d'activité	47 936 633	47 936 633
Cotisations et contributions sociales	19 210 168	19 210 168
Prestations sociales et allocations diverses	92 869	92 869
Dépenses de fonctionnement	3 951 832	3 951 832
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832	3 951 832
Dépenses d'intervention	34 175 813	34 175 813
Transferts aux ménages	34 175 813	34 175 813
<b>Total</b>	<b>105 367 315</b>	<b>105 367 315</b>

	AE=CP
<b>Dépenses d'intervention</b>	<b>34 175 813</b>
Transfert aux autres collectivités	34 175 813
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 951 832</b>
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 951 832
<b>Total</b>	<b>38 127 645</b>

### Dépenses de fonctionnement

Dans ce domaine, l'action de la DCSD est quasi-exclusivement réservée au soutien administratif et individuel des coopérants expatriés (coopérants militaires techniques et experts techniques internationaux), à hauteur de 3,65 M€. Ces crédits visent pour l'essentiel à financer l'installation des coopérants et de leurs familles. Ce poste de dépense est très sensible à la variation du nombre de coopérants mutés. La part consacrée aux changements de résidence décroît légèrement en raison de la réduction progressive du réseau à l'étranger. Le fonctionnement de la DCSD recouvre également des dépenses diverses en matière de conduite du changement, de déplacements et d'activités de rayonnement, dont l'organisation de séminaires internes, qui s'élèvent à 0,30 M€.

### Dépenses d'intervention

La DCSD accomplit sa mission au travers de son réseau de coopérants à l'étranger ainsi que majoritairement au moyen de trois modes d'action : l'organisation et la mise en œuvre de formations - en France ou à l'étranger - des cadres civils et militaires des partenaires, de missions d'expertise et d'aides logistiques directes (achat et acheminement sur place d'équipements).

Ses actions se matérialisent par des projets bilatéraux ou par l'apport de son expertise aux projets portés par des financements internationaux dont ceux issus de l'Union européenne. Chaque projet est évalué individuellement ou à l'échelle de chaque pays partenaire dans le cadre de la RSS.

Les objectifs poursuivis par les différents projets de la DCSD relèvent notamment :

- du **renforcement de l'État de droit et de la protection des populations** avec l'expertise auprès des services de sécurité intérieure et de protection civile des pays partenaires ;
- du **renforcement de l'action interministérielle**, en intégrant de plus en plus des formations auxquelles sont associés les services de la justice et des douanes des pays partenaires ;
- de **l'expertise auprès des armées** avec des projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées, de la mise en place et de l'amélioration de la gestion des ressources humaines associées, de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées et du développement de leurs capacités dans les domaines de l'aviation légère d'observation, des drones ou de l'aviation de combat ;

- de **l'appui au service de santé des armées** pour accroître ses capacités par le biais de formations et de soutien aux hôpitaux militaires ;
- du **développement de leur capacité à participer/conduire des opérations de maintien de la paix dans une approche de coopération régionale**. Les actions menées permettent de développer la coopération régionale militaire et de défense, ainsi que les capacités de différents pays, d'organismes et d'organisations à vocation régionale à développer leurs contributions aux opérations de maintien de la paix (OMP) dans les zones où ils sont appelés à intervenir.

**Les actions consacrées à la formation de l'encadrement (défense et sécurité) des partenaires sont évaluées à 22,48 M€.**

La formation recouvre en priorité les modes d'actions suivants :

- **la formation des élites, des cadres militaires et de sécurité intérieure en France** (12,64 M€) :
  - formation initiale et complémentaire des officiers et cadres de la défense et de la sécurité ;
  - formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière ;
  - enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à haute responsabilité ;
  - séminaires organisés périodiquement par l'Institut des hautes études de défense nationale (IHEDN) pour des auditeurs de haut niveau.
- **la formation en école nationale à vocation régionale – ENVR** (6,5 M€). La DCSD est partenaire de 16 ENVR dans 13 États africains, notamment au Sénégal, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin, Niger, Djibouti, Cameroun et Gabon. Elle contribue également à la formation ainsi qu'au financement de quatre écoles à statut international (EIVR) et de huit centres à travers le monde où elle affecte des coopérants. L'ensemble de ces établissements proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la santé, de la sécurité maritime, du déminage humanitaire, de la protection civile, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances. La DCSD participe, via son réseau de coopérants, à leur co-gestion avec les pays hôtes, au maintien du niveau de formation délivré, ainsi qu'à leur adaptation aux besoins. Trois nouvelles écoles dans les domaines du « cyber », de la police judiciaire et du contre-terrorisme ont été créées en 2018. La France joue également un rôle déterminant dans le lancement des formations au sein de la nouvelle école régionale de déminage humanitaire au Liban (ERDHL).  
En 2021, une enveloppe d'1M€ sera consacrée à la mise en œuvre des premières formations de **l'Académie internationale de lutte contre le terrorisme** (AILCT - Abidjan) dont l'internationalisation a pris un an de retard du fait de la crise sanitaire.
- **l'enseignement du français** (3,34 M€). Cette action vise à renforcer l'interopérabilité des forces étrangères francophones et non-francophones dans le cadre de leur coopération bilatérale dans les domaines de la défense et de la sécurité ainsi que la participation de contingents étrangers, notamment africains, aux opérations de maintien de la paix (OMP) en environnement francophone.

Les actions conduites sont essentiellement les suivantes :

- mise en place et prise en charge financière d'experts de l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère : jeunes diplômés « français langue étrangère (FLE) » ainsi que missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) ;
- mise en œuvre et financement de vacations de français aux fins d'organiser les examens linguistiques notamment auprès des instituts français ;
- mise à disposition de moyens pédagogiques pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. Il s'agit principalement de la diffusion d'exemplaires de la méthode d'apprentissage du français en milieu spécifique de défense « En Avant ! ». Constituée d'une collection de 3 tomes et distribuée aujourd'hui à hauteur de 25 000 exemplaires, cette méthode a été développée par cette direction en partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- offre de formation au cours international de français de Rochefort (CIFR). Cette formation de formateurs est destinée à des enseignants étrangers sélectionnés localement par nos ambassades.



**Les actions consacrées à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évaluées à 3,75 M€.**

L'expertise conceptuelle, technique et logistique met les savoir-faire français à la disposition du pays ou de l'organisation bénéficiaire dans tous les domaines ayant trait à la (re)structuration des forces armées et de sécurité par l'intermédiaire d'audits, d'évaluations et d'appui à la mise en œuvre dans une grande variété de disciplines : organisation des armées, directions ou services (finances, ressources humaines, administration), expertise technique spécifique sur une capacité ou un équipement, santé, commandement, etc.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'expertise auprès des forces de défense** (1,75 M€) regroupe, sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts mis à disposition par le ministère des Armées, des actions de conseil, d'étude, d'instruction et d'entraînement dans l'ensemble des domaines de compétence des forces françaises (démunage, tir de précision, soutien sanitaire, organisation et planification d'opérations, infrastructures, maintenance mécanique, ressources humaines, etc). Ces expertises, qui interviennent généralement en complément d'autres actions de coopération structurelle, visent à renforcer la capacité des États à mener des opérations de lutte contre le terrorisme, à participer à des opérations de maintien de la paix et à mieux maîtriser leur territoire dans leurs dimensions maritime, terrestre et aérienne.

- **l'expertise auprès des forces de sécurité intérieure et de protection civile** (2 M€) regroupe, sous la forme de missions de courte durée assurées par des experts mis à disposition par le ministère de l'Intérieur, des actions de conseil, d'étude, d'instruction et d'entraînement relevant des domaines de compétence de la police et de la gendarmerie (lutte contre le terrorisme : renseignement, techniques d'intervention dans le domaine de la prise et de la libération d'otages ; police judiciaire : lutte contre le narcotrafic, techniques d'enquête, délinquance financière, police technique et scientifique ; police aux frontières : organisation de la sûreté des aéroports, lutte contre le trafic d'êtres humains et la fraude documentaire, réglementation transfrontalière ; ordre public : maintien de l'ordre et organisation des grands rassemblements).

La DCSD intervient de la même façon dans les domaines de la sécurité civile : coordination des moyens dans le cadre de la gestion de crise, démunage, lutte contre les pollutions, secours aux personnes et soutien aux capacités de secours post attentats ou catastrophes naturelles, lutte contre les feux de forêts et prévention des risques nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC). La DCSD participe également à la création d'unités locales de protection civile.

**Les actions consacrées à l'aide logistique directe aux partenaires sont évaluées à 7,95 M€.**

L'acquisition d'équipements non létaux et leur acheminement à l'étranger pour les remettre *in fine* aux autorités locales constituent le cœur de l'aide directe apportée par cette direction en appui d'un projet de coopération structurelle. Ces dons couvrent un très large spectre d'équipements et permettent la matérialisation concrète des projets portés et financés par la DCSD. A titre d'illustration peuvent être citées les réalisations suivantes : déploiement de capacités de surveillance (drones, ULM, chaînes sémaphoriques), renforcement des structures de sécurité civile (matériel de secourisme et de sauvetage), équipement des centres de formations, moyens d'entraînement et d'intervention des forces armées et de sécurité intérieure (protections balistiques, tenues d'entraînement, ciblerie), moyens de transmission.

Ces actions se décomposent de la manière suivante :

- **l'appui logistique aux projets des coopérants déployés** (1,8 M€) permet d'assurer le « soutien aux projets » lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin ;

- **l'appui à l'acquisition de capacités matérielles** (5,45 M€) pour les pays partenaires en accompagnement des actions de formations et d'expertise ou de montée en puissance capacitaire dans le cadre d'organisations sous régionales (force conjointe du G5 Sahel, architecture de Yaoundé). Les matériels acquis relèvent principalement des domaines du maintien de l'ordre, de la police scientifique, de l'équipement des forces d'intervention et de la surveillance aérienne et maritime, mais également des moyens de transmission ou des systèmes d'information et de communication. Ces équipements permettent aux pays de mettre en œuvre les savoir-faire et enseignements dispensés par les coopérants, contribuant ainsi directement à la réalisation d'actions de sécurité, de lutte contre le terrorisme et à la maîtrise des espaces maritimes, terrestres et aériens. A titre d'exemple, en 2021, la DCSD fera

l'acquisition de drones tactiques au profit du Maroc (0,8 M€). Une contribution du ministère des Armées et du ministère de l'Intérieur est attendue à ce titre (1,7 M€ au total).

- l'**acheminement des matériels et équipements** (0,7 M€) concerne le transport par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires des matériels et équipements achetés par la DCSD.

## ACTION 13,4 %

### 06 – Soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	125 622 364	120 461 693	<b>246 084 057</b>	375 000
Crédits de paiement	125 622 364	119 082 057	<b>244 704 421</b>	375 000

L'action n°6 "Soutien" finance le fonctionnement de l'administration générale, les dépenses liées à la gestion des ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations conduites en France. Le budget de l'action s'élève à 120,46 M€ en AE et 119,08 M€ en CP.

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	125 622 364	125 622 364
Rémunérations d'activité	83 483 744	83 483 744
Cotisations et contributions sociales	40 588 264	40 588 264
Prestations sociales et allocations diverses	1 550 356	1 550 356
Dépenses de fonctionnement	105 991 693	104 612 057
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	105 991 693	104 612 057
Dépenses d'investissement	14 470 000	14 470 000
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 500 000	13 500 000
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	970 000	970 000
<b>Total</b>	<b>246 084 057</b>	<b>244 704 421</b>

#### 1) Administration générale

	AE = CP
<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE total</b>	<b>18 390 441</b>
Frais de mission des services	5 535 000
Frais de représentation des services	412 237
Archives	1 224 005
Frais de justice	897 855
Valise diplomatique	6 130 130
Fonctionnement des services en France	2 378 000
Fonctionnement des centres de conférences ministériels	706 692
Achats en France et dépenses exceptionnelles	506 522
Parc automobile	600 000

Les crédits dédiés aux frais de mission des services sont directement liés à l'activité politique et administrative du MEAE, et par conséquent tributaires du contexte et du calendrier international. Les missions constituent un outil de

rayonnement et d'action nécessaire au ministère. L'achat de billets à contraintes (tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. Par ailleurs, le raccordement à un "SBT" (outil de réservation en ligne), dans le cadre du marché voyageur avec l'UGAP, favorise une meilleure maîtrise du coût d'achat des titres de transport.

Les incertitudes liées à la crise sanitaire ne permettent pas de prévoir une diminution des frais de missions des services en France dans la mesure où, même dans l'hypothèse d'une diminution du nombre de missions, le coût des déplacements est en augmentation.

En outre, le ministère compensera les émissions de CO<sub>2</sub> générées par les déplacements aériens de ses agents, conformément aux engagements de l'État pour des services publics éco-responsables (circulaire du Premier ministre du 25 février 2020). Le périmètre de cette compensation tient compte des impératifs de mobilité des agents. Une augmentation de 0,25M€ est prévue à ce titre et permettra de financer des projets de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre.

La dotation de la direction des archives permettra l'achat de livres, la numérisation d'archives, la participation à des publications, l'organisation de colloques et expositions et des dépenses de prestations pour le classement et la conservation des archives. L'augmentation de 0,2 M€ de cette enveloppe sera consacrée au désamiantage des archives et des magasins.

Le budget alloué aux frais de justice est destiné, pour l'essentiel, au paiement des contentieux liés à des refus de visas d'entrée en France et à des versements divers liés à la protection fonctionnelle des agents.

L'enveloppe de la valise diplomatique recouvre des dépenses réalisées au moyen des marchés de prestations de stockiste, fret pondéreux, fret valise, tri et confection ainsi que le fonctionnement de la valise accompagnée.

La dotation consacrée au fonctionnement des services en France (Île-de-France et Nantes) correspond principalement à la convention relative au standard téléphonique portée par l'UGAP, au nettoyage des locaux, ainsi qu'à l'approvisionnement courant des services en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel. Cette ligne prend également en compte les frais occasionnés par le déménagement d'agents des services parisiens du ministère en raison de travaux.

Le budget dédié aux centres de conférences ministériels (CCM) couvre principalement les marchés qui participent à leur fonctionnement (aménagement des espaces événementiels, ménage et maintenance, personnels intérimaires pour les réceptions, services de traiteur et restauration, décoration florale, blanchisserie et maintenance des équipements audiovisuels).

La dotation achats en France et dépenses exceptionnelles sert à réapprovisionner depuis la France les résidences des chefs de postes diplomatiques et consulaires en vaisselle, en tampons officiels ou encore en cartons dits « Cauchard » utilisés pour les rapatriements de leurs archives. Cette activité comprend également les marchés de carte achat (centrale) et d'indicateurs de coût de la vie à l'étranger pour le calcul des indemnités de résidence à l'étranger.

Le budget prévu pour le parc automobile est consacré à l'achat, via un marché UGAP dédié, d'un minimum de 50 % de véhicules à faible émission (véhicules électriques), conformément aux préconisations sur la transition énergétique pour la croissance verte. Les dépenses liées au fonctionnement courant du parc automobile (carburant, parking, entretien, assurance) sont également imputées sur cette activité.

## 2) Ressources humaines

	AE = CP
<b>RESSOURCES HUMAINES total</b>	<b>11 643 600</b>
Formation	3 670 000
Action sociale	5 470 700
Divers	1 632 700
Accompagnement VI, contractuels et experts	870 200

L'enveloppe de la formation professionnelle et des concours augmente de 0,33M€ par rapport à 2020.

Le plafond de la prise en charge des frais de scolarité d'une quarantaine d'apprentis par an a été relevé de 80 000€ afin de faire face à la hausse des frais de scolarité des apprentis. Ce montant passe de 3 000 € à 5 000 € par an et par apprenti.

Le déploiement au sein des postes du nouveau logiciel de gestion comptable Crocus est en cours. Il a néanmoins été retardé : seuls 14 pays vont basculer à compter du 1er janvier 2021, contre une prévision initiale de la moitié des postes. Dans ces conditions, une centaine d'agents vont être formés en 2020 au lieu des 360 prévus initialement. Pour faire face aux frais de formations et déplacements des agents et des formateurs, et afin de développer une base école informatique, une enveloppe de 0,25M€ a été prévue en 2021, en complément des 0,25M€ prévus lors de la programmation pluriannuelle en 2018, une enveloppe de 0,5M€ a été prévue en 2021, en complément des 0,5M€ prévus lors de la programmation pluriannuelle en 2018. »

Plus de 200 actions de formation sont proposées dans le plan annuel de formation du ministère selon cinq axes : préparer sa prise de fonction en centrale ou à l'étranger, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales. La préparation à la prise de fonction et l'accès de tous les agents à la formation professionnelle constituent deux enjeux majeurs dans un ministère doté d'un réseau mondial et marqué par une forte mobilité géographique et fonctionnelle des agents.

Tous les nouveaux agents (titulaires A, B, C et contractuels) se voient proposer un stage d'intégration au sein de l'institut diplomatique et consulaire, de l'institut de formation aux affaires administratives et consulaires ou du centre de formations professionnelles et individuelles. En vue de permettre aux agents en poste à l'étranger de continuer à se former, des crédits seront délégués aux postes afin de financer les déplacements vers la France.

Une part importante du budget de la formation est consacrée à l'organisation annuelle de six concours et six examens professionnels (8 000 inscriptions par an en moyenne). Par ailleurs, le ministère soutient l'effort de promotion de ses agents en finançant ou en organisant des préparations à tous les concours internes et examens professionnels du ministère ainsi qu'aux deux grands concours interministériels d'entrée à l'École nationale d'administration (ENA) et aux Instituts régionaux d'administration (IRA). Le MEAE prend également en charge la formation de ses cadres à fort potentiel qui souhaitent participer à des cycles de haut niveau organisés par des institutions partenaires (ENA, Institut de la gestion publique et du développement économique, Institut des hautes études de défense nationale, ministère de la Culture).

Le ministère a fait du développement de la formation professionnelle en ligne un objectif structurant de son action, via le portail MAEL, qui constitue le point d'entrée pour l'inscription aux stages et un accès interactif et actualisé au plan de formation. Il héberge également plus de 1 900 modules de formation linguistique en ligne, disponibles depuis les postes de travail et accessibles à l'ensemble des agents de ce ministère, en complément des cours de langue en présentiel proposés à Paris et à Nantes (plus de 3 000 agents titulaires et 900 agents contractuels formés chaque année dans une trentaine de langues).

Enfin, l'effort de rationalisation des coûts de l'ensemble de ces actions sera poursuivi, à qualité constante, en privilégiant notamment les modalités suivantes :

- le recours à l'expertise interne et aux offres interministérielles ;
- la professionnalisation des formateurs occasionnels internes dans la mesure où elle permet de fournir des formations de meilleure qualité, plus adaptées aux besoins du ministère et à un coût moindre que celui engendré par le recours à un prestataire extérieur ;
- l'utilisation des locaux du ministère pour organiser les concours et examens professionnels dont le nombre de candidats n'excède pas une centaine ;
- la formation en ligne ou/et à distance (visioconférence) dont l'usage s'est accru au cours de la crise sanitaire liée au coronavirus et son développement, révélé indispensable.

Les crédits de l'enveloppe action sociale sont détaillés dans la partie relative aux emplois et dépenses de personnel.

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'enveloppe divers est consacrée aux dépenses relatives aux frais de justice et contentieux, au remboursement de mises à disposition, à l'impression du magazine « Correspondances » et de l'annuaire diplomatique ainsi qu'aux contributions au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique et celles dues au titre du dispositif des nominations équilibrées. Par ailleurs, des dépenses liées aux aménagements de postes de travail en faveur des agents en situation de handicap (outils numériques et logiciels dédiés, matériels spécifiques et prestations pour compenser les conséquences du handicap) ainsi que des actions de sensibilisation et de communication autour du handicap en milieu professionnel sont également prises en charges sur cette ligne et permettent au ministère de poursuivre sa politique volontariste dans ce domaine.

Les crédits pour l'accompagnement des volontaires internationaux, des agents contractuels et experts seront consacrés au marché de protection sociale des volontaires internationaux, et en particulier les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents (82,95 € par agent). Sont également prévues diverses dépenses d'expertises, des licences correspondant à un logiciel d'e-recrutement ainsi que les dépenses d'accompagnement des agents contractuels en fin de mission (formation, aide au retour à l'emploi y compris les frais de gestion dans le cadre d'une convention conclue avec Pôle emploi).

### 3) Numérique

	AE	CP
<b>SYSTÈMES D'INFORMATION (total)</b>	<b>53 671 000</b>	<b>49 431 000</b>
<b>Services bureautiques</b>	<b>20 650 000</b>	<b>19 830 000</b>
Postes de travail	15 200 000	14 680 000
Solutions d'impression	750 000	750 000
Télécommunications individuelles	4 700 000	4 400 000
<b>Services d'infrastructures</b>	<b>22 100 000</b>	<b>18 680 000</b>
Services d'hébergement applicatif	4 200 000	4 000 000
Services de transport de données	15 900 000	12 680 000
Services de sécurité du SI	2 000 000	2 000 000
<b>Services applicatifs</b>	<b>10 700 000</b>	<b>10 700 000</b>
Domaine ressources humaines	2 000 000	2 000 000
Domaine finances	2 500 000	2 500 000
Domaine gestion documentaire	1 500 000	1 500 000
Domaine action diplomatique	1 800 000	1 800 000
Domaine des moyens généraux	500 000	500 000
Domaine gestion du système d'information	2 400 000	2 400 000
<b>Services mutualisés</b>	<b>221 000</b>	<b>221 000</b>

#### Services bureautiques

La crise du covid-19 a constitué un « stress-test » pour le système d'information du ministère. Grâce aux investissements de la dernière décennie, les infrastructures ont globalement bien résisté aux différentes montées en charge (pics de consultation de nos sites et applications, multiplication des tunnels de chiffrement pour les équipements à distance, réponse téléphonique de crise, utilisation intensive de la visioconférence interne).

Un investissement de 5,7 M€ en AE et 5,18 M€ en CP pour les postes de travail est nécessaire pour faire face aux demandes et doter les utilisateurs d'un outil de mobilité adapté ; 2,7 M€ serviront notamment à l'achat de matériels et 1,1 M€ pour le développement permettant de basculer sur une V4 adaptée pour les futurs Itinéos. Par ailleurs, 900k€ seront consacrés à l'achat de licences pour le passage à Windows 10. Enfin, 4,8 M€ sont dédiés aux prestations d'externalisation de la gestion du parc bureautique de l'administration centrale.

Les solutions d'impression recouvrent la location des copieurs multifonctions et l'achat des consommables en administration centrale.

Les crédits de la rubrique télécommunications individuelles sont dévolus aux solutions de téléphonie fixe et mobile ainsi qu'à l'audiovisuel (projection et visioconférence) mis à disposition des utilisateurs individuels et des services en administration centrale et dans les postes diplomatiques, soit sous la forme matérielle (téléphones fixes et portables, vidéoprojecteurs, câblage), soit d'abonnement ou de facturation individuelle ou collective. Elle comprend l'intégralité des coûts des solutions de mobilité hybrides (voix-données).

La modernisation de l'infrastructure Visio interne au ministère se poursuit, mais la crise liée au covid-19 a démontré la nécessité de prévoir également une interconnexion de celle-ci avec des dispositifs extérieurs.

### **Services d'infrastructures**

Cette opération budgétaire regroupe l'essentiel des dépenses du socle de base indispensable au fonctionnement du ministère. Les services de transport de données en France et à l'international représentent la part la plus importante des dépenses (10 M€). Ils font l'objet d'optimisations permanentes pour répondre à la généralisation progressive de la dématérialisation.

Les crédits prévus pour les services d'hébergement applicatif s'élèvent à 3,5 M€ et sont destinés au maintien en condition des matériels, à l'hébergement et à l'exploitation des services applicatifs.

**Action de la France en Europe et dans le monde**

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le centre opérationnel de sécurité mis en place en 2017, est renforcé afin de faire face à la sophistication croissante des cyberattaques. En 2021, 2 M€ seront ainsi consacrés à la protection des infrastructures centrales, des données et du contrôle d'accès à celles-ci.

Le projet WAN (Wide Area Network) est un projet de modernisation du réseau informatique dit « privé » du MEAE à travers le monde. La rénovation de ces équipements d'infrastructures permettra d'offrir de nouveaux services de transports de données, de mieux maîtriser et d'optimiser le transport de celles-ci, et d'améliorer le chiffrement et la sécurité de ce réseau. Ce projet, dont le budget s'élève à 5,9 M€ en AE et 2,68 M€ en CP, est indispensable pour permettre au réseau du MEAE d'être résilient et de supporter la charge des nouveaux usages (mobilité, visioconférence, partage de fichiers massifs, outils collaboratifs, exploitation des données massives).

**Services applicatifs**

Le domaine ressources humaines comprend essentiellement les dépenses de maintenance du logiciel Sirhius et de l'ensemble de ses applications satellites dont l'application gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Les crédits prévus pour le domaine finances sont destinés au développement de Crocus, logiciel de gestion comptable à l'étranger.

Les crédits du domaine gestion documentaire seront consacrés à la maintenance des applications de référencement et la mise en place des échanges de données avec le programme interministériel Vitam. Le logiciel Saphir permettra de répondre aux besoins de conservation au format électronique et sur le long terme de la totalité de la production dématérialisée du MEAE. La particularité de ce projet est d'assurer l'interfaçage du portail de la correspondance diplomatique afin d'assurer l'archivage de ces données essentielles.

Le domaine action diplomatique regroupe les actions relatives à la maintenance évolutive de l'application Diplomatie. Elle reste l'un des principaux vecteurs de la transformation numérique du ministère, répond à ses besoins spécifiques de mobilité, de rayonnement et de sécurité. Avec une proportion de plus en plus importante de ses utilisateurs en dehors du ministère, des travaux de consolidation sont nécessaires. Par ailleurs, il constituera peu à peu le socle de la communication unifiée du MEAE. Sur ces crédits, une enveloppe de 0,25 M€ sera dédiée à la recherche et développement dans le domaine de l'intelligence artificielle.

Les crédits du domaine des moyens généraux sont consacrés aux applications dédiées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger, à celles relatives à la gestion des inventaires patrimoniaux, au système de gestion de la valise diplomatique, ainsi qu'à l'élargissement de la gestion des crises sur le territoire national.

Enfin, concernant le domaine de la gestion du système d'information, les crédits permettront la modernisation des différents composants de la filière de développement de l'infrastructure logicielle Hornet, la maintenance des référentiels transversaux et celle des différents annuaires et messagerie.

**Services mutualisés**

Le budget de 0,2 M€ alloué à cette opération est utilisé pour les dépenses de pilotage de la direction, il est destiné notamment au domaine « gouvernance, urbanisation et architecture ».

**4) Politique immobilière**

	AE	CP
<b>IMMOBILIER total</b>	<b>24 088 425</b>	<b>26 948 789</b>
Entretien et maintenance courants à Nantes	460 000	460 000
Entretien et maintenance courants IDF	5 146 856	5 146 856
Locations et charges locatives en IDF	2 688 013	3 631 907
Énergie et fluides Nantes	1 404 634	563 219
Énergie et fluides en Île-de-France	4 488 922	2 266 807
Décoration et patrimoine	900 000	900 000

Loyer La Courneuve	0	4 980 000
Entretien lourd France	9 000 000	9 000 000

Les crédits d'entretien et de maintenance courants en Île-de-France sont principalement alloués au marché « multi-services » qui concerne des dépenses récurrentes (nettoyage des locaux, évacuation des déchets, déménagements courants, entretien des espaces verts et pilotage de l'ensemble de ces prestations) ainsi que des interventions de maintenance courante (remise en peinture, revêtement de sols, plomberie, cloisonnement, opérations diverses de maintenance préventive et curative). Ce marché est en cours de renouvellement pour une durée prévisionnelle minimale de 3 ans.

Les crédits d'entretien et de maintenance courants à Nantes financent les marchés « multi-technique » et de maintenance : onduleurs et groupes électrogènes, climatisation et chauffage, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

L'enveloppe locations et charges locatives en France concerne principalement le paiement du loyer annuel du site de Châtillon (valise diplomatique) et la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux de l'Îlot Saint Germain pendant la durée des travaux du projet Quai d'Orsay 21 (300 agents concernés). Elle couvre également la quote-part du MEAE pour l'occupation des locaux des Invalides, facturée par le ministère de l'Intérieur, ainsi que les redevances pour le restaurant administratif du Quai d'Orsay. Elle finance enfin diverses taxes foncières, des taxes de balayage et des taxes de bureaux pour l'ensemble des sites du MEAE.

L'enveloppe énergie et fluides regroupe l'ensemble des dépenses des sites nantais et parisiens. La direction des achats de l'État est porteuse des deux accords cadre interministériels et pluriannuels relatifs à la fourniture d'électricité et de gaz.

Le budget dédié à la décoration et au patrimoine est principalement utilisé pour l'aménagement du site de l'hôtel du ministre au Quai d'Orsay et la rénovation des espaces de réception des résidences de France et de quelques bureaux de chefs de postes dans les chancelleries à l'étranger. Le MEAE poursuit, par ailleurs, son effort d'enrichissement de ses propres collections, d'entretien du patrimoine et d'apurement des stocks à restaurer, ainsi que le rapatriement depuis l'étranger d'œuvres et de mobiliers appartenant à des institutions déposantes.

Le loyer et les charges locatives associés au bâtiment des archives diplomatiques de La Courneuve sont versés dans le cadre d'une opération de partenariat public-privé. L'engagement global de cette dépense (141,7 M€), réalisé fin 2008 pour une durée de 30 ans et au terme duquel la propriété sera transférée à l'État, fait l'objet d'une liquidation annuelle de près de 5 millions d'euros.

L'activité entretien lourd France est dédiée au marché multi-technique pour la maintenance préventive des sites franciliens et nantais. Elle a fait l'objet d'une importante remise à niveau en 2018 compte tenu de la vétusté des infrastructures constatée sur plusieurs sites franciliens et nantais et du transfert sur le programme budgétaire (préalablement sur le programme 723). L'enveloppe passera de 7.5 M€ à 9 M€ en 2021 et permettra notamment de financer des opérations sur les sites nantais qui présentent d'importants besoins.

## 5) Sécurité en France

	AE = CP
<b>SÉCURITÉ FRANCE total</b>	<b>12 668 227</b>
Contrats de gardiennage en France	7 721 227
Sécurité passive en France (fonctionnement et investissement)	2 737 000
Sécurité incendie	2 210 000



## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le budget alloué aux contrats de gardiennage et accueil physique en France sur l'ensemble des sites du MEAE s'élève à 7,7 M€. Une convention est établie entre l'UGAP et le MEAE pour ces prestations de sécurité active. L'obligation de renforcer les contrôles d'accès dans le cadre de travaux sur le chantier « Quai d'Orsay 21 » conduit à augmenter le périmètre du gardiennage. L'augmentation liée au taux d'inflation des salaires France est contenue par la rationalisation du coût de ces contrats.

2,7 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ces crédits supportent l'acquisition ou la location de matériels tels que les armoires fortes, coffres à clés, contrôleurs de bagages ainsi que la maintenance des installations de sécurité passive. Les crédits d'investissement seront consacrés à la sécurisation du Quai d'Orsay et des sites nantais.

Le respect de la réglementation sur les normes incendie induit notamment la présence d'agents du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes (SSIAP) sur les sites parisiens et nantais et la télésurveillance des locaux. L'enveloppe de crédits allouée à la sécurité incendie est quasiment entièrement consacrée à la convention de gardiennage spécialisée en sécurité incendie, passée avec l'UGAP et renouvelée chaque année en avril.

**ACTION 36,4 %****07 – Réseau diplomatique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	416 075 615	253 664 286	<b>669 739 901</b>	2 400 000
Crédits de paiement	416 075 615	254 558 654	<b>670 634 269</b>	2 400 000

Les dépenses hors titre 2 de l'action n° 7 "Réseau diplomatique" regroupent les moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décomposent en crédits de fonctionnement (188,27 M€ en AE et 189,17 M€ en CP) et en dépenses d'investissement (102,39 M€ en AE et 65,39 M€ en CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules, etc.) ainsi que les dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations ou encore l'entretien lourd ou la sécurisation des emprises. Cette action comprend également les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	416 075 615	416 075 615
Rémunérations d'activité	344 188 458	344 188 458
Cotisations et contributions sociales	70 475 351	70 475 351
Prestations sociales et allocations diverses	1 411 806	1 411 806
Dépenses de fonctionnement	188 272 800	189 167 168
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	188 272 800	189 167 168
Dépenses d'investissement	65 391 486	65 391 486
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	65 391 486	65 391 486
<b>Total</b>	<b>669 739 901</b>	<b>670 634 269</b>

**1) Fonctionnement des ambassades**

	AE = CP
<b>FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total</b>	<b>103 372 758</b>
Fonctionnement courant	52 222 698
Frais de représentation	12 050 060
Voyages et missions statutaires	13 000 000
Énergie et fluides postes	14 000 000
Téléphone et internet postes	7 000 000
Véhicules et gros matériels	2 500 000
Gestion RH	2 600 000

La dotation intègre des transferts en base pour un montant total de 97 500€ depuis les programmes 169 et 209 et vers le programme 124.

Les crédits de fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires sont répartis entre 177 postes (160 budgets pays et 17 budgets de représentations permanentes). Ces crédits sont gérés par les secrétaires généraux d'ambassade (SGA), sous la responsabilité des chefs de postes, en tant qu'ordonnateurs secondaires.

Le pilotage du fonctionnement des ambassades repose sur un examen au premier euro de leurs demandes budgétaires annuelles. La priorité est donnée à l'entretien, aux conditions de travail et à la sécurité des agents. L'objectif est d'atteindre une stabilisation des frais de représentation, des frais de tournées ainsi que des dépenses pouvant être pilotées par la consommation (énergie, téléphonie).

Dans le cadre de la préparation de leur budget 2021, les postes diplomatiques et consulaires sont invités à se conformer aux engagements de l'État pour des services publics éco-responsables énoncés par la circulaire du Premier ministre du 25 février 2020 (achats responsables, réduction de la consommation d'énergie des bâtiments, réduction des produits phytopharmaceutiques, mesures de recyclage...). En outre, le budget 2021 des postes intègre une mesure de compensation du différentiel d'inflation entre la France et le reste du monde de l'ordre de 3,2 M€ (estimation fondée sur les anticipations d'inflation du FMI).

Les crédits de fonctionnement courant représentent environ 50% de ce budget et regroupent des dépenses très diverses (contrats de prestations de services : nettoyage, entretien des espaces verts, location, entretien des matériels techniques et de reprographie, frais postaux et de valise diplomatique, frais de tournées, achats de fournitures, de mobilier et de petit matériel, entretien et assurance du parc automobile, taxes et impôts, etc.). Les dépenses contractuelles sont tendanciellement inflationnistes : les révisions tarifaires ne sont pas maîtrisables dès lors qu'elles sont liées aux politiques salariales locales et à l'inflation dans les différents pays. Le ministère fixe l'objectif d'une remise en concurrence régulière, tous les trois ou quatre ans, afin de réduire les prix ou d'améliorer les prestations, ainsi que d'une coordination avec les opérateurs.

Les frais postaux et de valise diplomatique ont vocation à diminuer en raison de la dématérialisation des envois (par exemple, les comptabilités des postes seront à l'avenir transmises via l'application Crocus en cours de déploiement).

Les frais de représentation sont stabilisés à l'échelle du réseau des postes à l'étranger avec des hausses ponctuelles en fonction des priorités politiques. Ceux-ci permettent d'entretenir un réseau de contacts avec les autorités locales, les responsables politiques et la société civile. Dans le contexte de la crise sanitaire, les postes ont suspendu la sollicitation des mécènes qui contribuaient aux réceptions du 14 juillet et ont adapté la célébration de notre fête nationale au contexte local (réception symbolique, manifestation auprès des personnels soignants, présence sur les réseaux sociaux).

L'enveloppe voyages et missions statutaires regroupe des dépenses consacrées aux voyages de congés et ruptures qui revêtent un caractère statutaire et donc obligatoire ainsi que des frais de missions en France et hors circonscription diplomatique ou consulaire. Des crédits supplémentaires ont été accordés en PLF 2021 afin de tenir compte des besoins statutaires constatés et d'anticiper l'impact de la crise sanitaire sur les tarifs aériens.

## Action de la France en Europe et dans le monde

Programme n° 105 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Le ministère accompagne les postes à l'étranger dans leurs efforts de maîtrise de leur consommation d'énergie et fluides dans l'esprit des services publics éco-responsables (isolation des bâtiments, modernisation des équipements par des matériels plus économes, factorisation de l'éclairage LED, équipement en panneaux solaires). Les postes font néanmoins face à la hausse tendancielle des tarifs de l'énergie. Certains postes sont soumis aux aléas d'approvisionnement qui imposent l'utilisation intensive et coûteuse de groupes électrogènes.

Le budget consacré aux dépenses de téléphone et d'internet se caractérise par le nécessaire renforcement des débits des liaisons internet de nos postes dans le respect des règles de sécurité de l'information pour permettre l'usage accru des applications en ligne et la poursuite du déploiement d'outils individuels de mobilité. La maîtrise des dépenses repose sur les efforts de mutualisation et de renégociation des contrats de fournisseurs et de maîtrise des consommations.

La réforme des réseaux de l'État à l'étranger s'est traduite par le regroupement de l'ensemble des véhicules des différentes administrations et une importante rationalisation du parc automobile des postes diplomatiques et consulaires avec la mise en place au sein de chaque poste d'une équipe de conducteurs, d'une flotte de véhicules, ainsi que de règles de gestion uniformisées (règles d'usage, de suivi et d'entretien des véhicules, d'approvisionnement en carburant et mutualisation des contrats d'assurance). Le remplacement des véhicules est désormais systématiquement soumis à un examen de la rationalisation du parc automobile de chaque ambassade. Dans certains pays, les postes commencent à acquérir des véhicules hybrides. Plus globalement, les économies découlant de la rationalisation des moyens instaurée par la réforme des réseaux de l'État à l'étranger permettra de réaliser une économie de 2 M€.

Les crédits affectés à la formation linguistique sont destinés à dispenser une formation linguistique dans la langue du pays aux agents des postes à l'étranger. Cette formation est essentielle pour l'adaptation à leur environnement de travail.

La dotation pour financer les gratifications des stagiaires permettra de répondre aux nombreux besoins identifiés dans le réseau.

Une provision est établie pour les contentieux et transactions sur contrats d'agents de droit local (ADL) intervenant dans le réseau à l'occasion du départ anticipé de personnels de droit local.

## 2) Immobilier à l'étranger

	AE	CP
<b>IMMOBILIER A L'ÉTRANGER total</b>	<b>79 404 590</b>	<b>80 298 958</b>
Entretien et maintenance	9 000 000	9 000 000
Entretien lourd	41 656 000	41 656 000
Locations	28 748 590	29 642 958

La dotation consacrée à l'entretien et à la maintenance à l'étranger, augmentée de 0,76M€ par rapport à 2020, permettra de procéder aux interventions de petit entretien rendues indispensables par le vieillissement et la dégradation accélérés de certains bâtiments, notamment en raison de conditions climatiques parfois rigoureuses. Les dépenses d'entretien immobilier qui concernent l'isolation et l'éclairage permettent à terme de poursuivre les efforts de maîtrise des consommations énergétiques.

L'entretien courant et les petits travaux concernant les emprises détenues en pleine propriété (ambassades, résidences, logements de l'État) relèvent du budget de fonctionnement courant de chaque poste, selon une logique de travaux récurrents. Ils correspondent à des rénovations (sols, peintures, sanitaires, bureaux, toitures), des travaux exceptionnels à réaliser dans le cadre du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et du

respect des normes, des aménagements pour les agents en situation de handicap, des travaux d'efficacité énergétique, ainsi qu'à des réparations urgentes indispensables au fonctionnement des services (électricité, plomberie). Certaines situations exceptionnelles, liées notamment à des aléas climatiques, nécessitent des interventions immédiates.

Chaque poste est tenu d'organiser l'entretien courant et les petits travaux en s'appuyant sur l'expertise technique des antennes régionales immobilières et d'intendants techniques quand la taille du parc immobilier le justifie. L'entretien courant et les petits travaux sont une priorité, en particulier dans les pays où les bâtiments sont soumis aux rigueurs des conditions climatiques, afin d'éviter par la suite des opérations de rénovation plus lourdes et coûteuses pour le budget de l'État.

La dotation pour l'entretien lourd à l'étranger, est dédiée aux interventions estimées prioritaires parmi les besoins relevés par les ambassades au sein d'un parc immobilier à l'étranger constitué de plus de 2 000 bâtiments suite à l'intégration de 215 biens supplémentaires avec la réforme des réseaux de l'État à l'étranger.

Une mesure nouvelle de 24,2 M€ en AE et en CP permettra de financer une partie des investissements lourds sur les emprises à l'étranger. Ces crédits permettront de poursuivre des opérations engagées en 2020 ; l'augmentation de l'enveloppe permettra d'initier de nouvelles opérations pluriannuelles d'envergure, notamment la rénovation des ambassades en Italie et en Grèce et le remplacement des systèmes de climatisation à Riyad et Djeddah.

Les interventions comprennent des opérations de mise en conformité du bâti et des réseaux, de rénovations techniques et travaux d'étanchéité, de rénovation et renforcement des enceintes et clôtures, de réfection des voiries, de réfection ou réaménagement des espaces d'accueil, de réception, de logement ou de travail, ainsi que de maintenance ou remplacement des équipements techniques lourds. Ces opérations incluent des projets d'envergure comme la relocalisation de notre ambassade vétuste à Kiev, la relocalisation du consulat de France à Tel-Aviv suite au non-renouvellement du bail, la réparation de l'ensemble des désordres de la façade de l'ambassade de France à Athènes, la rénovation avec mise aux normes environnementales de l'ensemble des installations de ventilation et climatisation des emprises de la France en Arabie Saoudite, le regroupement de l'institut culturel avec l'ambassade à Riga ou encore la restructuration de l'institut culturel à Mexico.

Au-delà de la nécessité de pouvoir engager de nouvelles opérations, une sensible augmentation de la dotation en AE permettra de poursuivre les opérations débutées les années antérieures.

Les locations immobilières à l'étranger représentent 431 contrats de location associés à leurs cautions, charges connexes et taxes. Le paiement de 30 de ces baux est directement effectué depuis l'administration centrale. La plupart des engagements juridiques sont annuels, exception faite de la zone euro où la création de baux pluriannuels est une obligation imposée depuis plusieurs années. Néanmoins, la transition des pays situés en zone euro et de la Moldavie vers le logiciel de gestion Crocus nécessite la fermeture de ces baux pluriannuels. A ce jour, il en reste 9 dont 6 vont être fermés temporairement en fin d'année 2020. La fermeture de ces baux pluriannuels, qui contenaient une réserve d'AE en prévision de paiements 2021, implique un besoin accru d'AE en 2021. Ces dépenses locatives à l'étranger sont soumises à une forte variabilité (évolution du périmètre tout au long de l'année à la suite des situations locales et des décisions de la Commission interministérielle chargée d'émettre un avis sur les opérations immobilières de l'État à l'étranger) et sont très sensibles aux fluctuations du taux de change des devises (73% des baux sont libellés en devises – 59 monnaies différentes - dont 84 baux représentant environ 9M€ sont payés en dollars américains).

### 3) Indemnités de changement de résidence

	AE = CP
Indemnités de changement de résidence	18 677 755

Le montant est fixé en fonction des mouvements de personnels, du lieu d'affectation, de la composition familiale et des fonctions exercées en poste.

Environ 83% de ces crédits seront consacrés au versement de l'indemnité de changement de résidence des agents affectés à l'étranger et de retour de poste de l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France

et 17% des crédits financeront les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidant en France, ainsi que les frais collatéraux dus à la crise sanitaire (hausse du prix des billets, frais de quarantaine, le cas échéant) et la prise en charge du transport de 150kg de bagages pour les volontaires internationaux.

#### 4) Sécurité à l'étranger

	AE = CP
<b>SÉCURITÉ ÉTRANGER total</b>	<b>52 209 183</b>
Gardiennage	19 073 696
Sécurité passive (fonctionnement et investissement)	20 303 966
Missions d'audit de sécurité	5 100 000
Frais de déménagement des gendarmes	2 400 000
Véhicules blindés	5 331 521

L'enveloppe gardiennage finance plus de 300 contrats de gardiennage à l'étranger. Cette enveloppe est en constante augmentation en raison de la revalorisation annuelle des salaires, de la hausse globale des menaces depuis 2015 (la situation sécuritaire de pays tels que l'Afghanistan, l'Irak et la Libye nécessite la souscription à des contrats coûteux avec des entreprises de sécurité françaises) et du redéploiement des gendarmes et policiers dans les pays les plus dangereux, nécessitant le recours à du gardiennage dans les pays à « risques modérés ».

Une mutualisation de certains contrats dans une trentaine de postes, pour couvrir l'ensemble des emprises françaises devrait permettre de poursuivre les efforts de rationalisation de ces crédits, au fur et à mesure de l'expiration des contrats existants. Un travail d'ajustement des besoins de chaque poste diplomatique est actuellement mené.

Les dépenses de fonctionnement en sécurité passive des postes concernent pour l'essentiel la maintenance des installations (tunnels RX, dispositifs de vidéo-surveillance et anti-intrusion) ainsi que les remplacements/adjonctions de matériels de sécurité et systèmes de protection. Une politique systématique de mise en place de contrats de maintenance est menée, l'acquisition de nouveaux matériels engendrant un accroissement des besoins en maintenance.

Les dépenses d'investissement en sécurité passive sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité dans les postes en installant des moyens techniques de surveillance, de contrôle d'accès et en effectuant des travaux lourds sur les structures des immeubles de l'ensemble du réseau diplomatique, consulaire et culturel. Les crédits d'investissement ont été principalement consacrés ces dernières années à répondre à des situations d'urgence pour les postes diplomatiques essentiellement situés dans la zone dite de « l'arc de crise » (Irak, République centrafricaine et pays du G5 Sahel). La mise en œuvre d'une doctrine classant en cinq zones les postes suivant les risques encourus permet de programmer de façon cohérente les opérations de sécurisation.

La mise en œuvre du plan de sécurisation de nos implantations à l'étranger, par financement depuis le CAS 723, arrivera bientôt à son terme. L'augmentation de l'enveloppe consacrée à la sécurité passive en 2021 vise à doter le MEAE des moyens nécessaires à l'entretien de ces nouvelles installations. Ces crédits consacrés aux investissements lourds de sécurité permettront une réduction des effectifs de sécurité (policiers et gendarmes expatriés, recrutés locaux) mais aussi de procéder à la sécurisation des sites classés en zone non prioritaire.

L'enveloppe des véhicules blindés est dédiée au renouvellement et au renforcement du parc automobile entrepris depuis 2016. Elle couvre également la maintenance de ces véhicules (environ 20 000€/véhicule/an) ; dans le cadre de la réforme des réseaux de l'État à l'étranger, 21 véhicules ont été transférés au MEAE, sans attribution de crédits supplémentaires.

Les dépenses pour les missions de renfort et d'audit de sécurité doivent être maintenues à leur niveau actuel. La situation sécuritaire ne permet pas d'envisager un allègement de l'effectif des renforts temporaires.

L'enveloppe consacrée aux frais de déménagement des gendarmes est basée sur l'estimation des mouvements annuels de ces agents de l'État qui bénéficient d'une indemnisation calculée en fonction de la réglementation

applicable aux personnels militaires. Ces sommes sont versées par le ministère de l'Intérieur aux gendarmes affectés à l'étranger puis facturés au MEAE.